

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2014**

**et**

**Rapport du Comité des commissaires  
aux comptes**



**Nations Unies • New York, 2015**

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 12 avril 2016).



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . . . .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	9
Résumé . . . . .	9
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	13
B. Constatations et recommandations . . . . .	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	14
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	15
3. Système de contrôle interne . . . . .	17
4. Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement . . . . .	18
5. Gestion axée sur les résultats . . . . .	20
6. Gestion des programmes . . . . .	21
7. Gestion des ressources humaines . . . . .	23
8. Gestion des stocks . . . . .	25
9. Tenue des comptes et gestion financière . . . . .	25
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	26
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	26
2. Versements à titre gracieux . . . . .	26
3. Cas de fraude avérée ou présumée . . . . .	26
D. Remerciements . . . . .	27
Annexe I État d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2014 . . . . .	28
Annexe II État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes . . . . .	42
Annexe III Versements à titre gracieux . . . . .	43
III. Certification des états financiers . . . . .	44

---

IV.	Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	45
V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	52
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2014.....	52
II.	État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014.....	53
III.	État des variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2014.....	54
IV.	État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014.....	55
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014.....	56
	Notes relatives aux états financiers.....	57

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 28 avril 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2014, que j'approuve par la présente.

Le Directeur exécutif  
(*Signé*) Babatunde **Oso**timehin

---

**Lettre datée du 30 juin 2015, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
Le Président du Comité des commissaires aux comptes  
(*Signé*) M Mussa Juma **Assad**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'année terminée le 31 décembre 2014, qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe au Directeur exécutif du FNUAP d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation du Fonds selon les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion concernant l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

## Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'article 18.1 du Règlement financier du FNUAP (UNFPA/FIN/REG/Rev.10), et à l'annexe qui s'y rapporte, nous avons également établi, au 1er juillet 2014, un rapport détaillé sur notre audit du FNUAP.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie  
Le Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) Sir Amyas C.E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2015

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Fonds des Nations Unies pour la population joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Le FNUAP emploie plus de 2 550 fonctionnaires dans 133 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il est financé principalement par des contributions volontaires, qui sont à la fois affectées et non affectées. Des recettes d'un montant de 1,025 milliard de dollars ont été comptabilisées en 2014, dont 471,9 millions de dollars de contributions non affectées, 491,7 millions de dollars de contributions à des fins spéciales et 61,48 millions de dollars de recettes diverses. Le montant total des dépenses s'est élevé à 1 milliard de dollars, se décomposant comme suit : 742,78 millions de dollars utilisés directement par le FNUAP et 259,34 millions de dollars utilisés par les organisations partenaires au nom du FNUAP. L'augmentation de 51,01 millions de dollars en 2014 des dépenses directes, par rapport aux 691,77 millions de dollars de 2013, est une conséquence de l'expansion des activités programmatiques du FNUAP.

#### **Portée du rapport**

Le présent rapport, couvrant les questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale, a fait l'objet de discussions avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2013 ainsi que ses résultats financiers et sa trésorerie en fin d'année, conformément aux normes IPSAS. Le Comité a procédé notamment à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'il Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a aussi examiné les opérations du FNUAP en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes et de manière générale sur l'administration et la gestion des opérations. Il a examiné les opérations du FNUAP sous différents angles : gouvernance et reddition de comptes; dépendance vis-à-vis des partenaires d'exécution pour mener à bien les missions essentielles; gestion axée

sur les résultats; gestion des programmes; gestion des ressources humaines; gestion des stocks; et gestion des achats et des marchés. Le rapport donne également un bref aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

### **Opinion des commissaires aux comptes**

Le Comité a émis une opinion non assortie de commentaires sur les états financiers de la période considérée, comme indiqué dans le chapitre I du présent rapport.

### **Conclusion générale**

Le Comité n'a décelé aucune erreur ou omission significative pouvant modifier son opinion sur les états financiers du FNUAP. Il a noté que le FNUAP était en bonne santé financière et que l'administration avait engagé des initiatives pour améliorer son action, par exemple en mettant en place de nouveaux systèmes tels que le système mondial de programmation pour la gestion des plans de travail et le système d'analyse stratégique de l'information. Toutefois, il a signalé que des améliorations étaient souhaitables dans plusieurs domaines, tant au siège que dans les opérations sur le terrain. Étaient visées notamment le système de contrôle interne, la gouvernance, la reddition de comptes, la décentralisation des opérations, la gestion axée sur les résultats et la gestion des programmes.

Le Comité estime que le FNUAP doit élargir la portée de ses initiatives, renforcer l'effet des mesures prises et corriger les déficiences constatées durant l'audit, en mettant pleinement en œuvre les recommandations qui y sont formulées, afin de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente.

### **Principales constatations**

Le Comité a mis en évidence plusieurs problèmes devant être pris en considération par l'administration pour améliorer l'efficacité des opérations du FNUAP. Il met tout particulièrement l'accent sur celles énoncées ci-dessous.

a) *Mise en place d'un dispositif intégré de gestion des risques et d'un registre des risques*

Le FNUAP n'a pas encore établi de dispositif intégré de gestion des risques, ni de registre des risques pour faciliter la gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation. Le Comité considère que ces outils sont indispensables pour aider l'administration à cerner et à évaluer les risques, à mettre en évidence des moyens de les maîtriser et à définir une stratégie visant à les atténuer dans tous les domaines d'intervention, afin d'atteindre les objectifs de l'organisation. Le Comité est conscient que le FNUAP est en train de formaliser un dispositif intégré de gestion des risques, conformément au cadre établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, mais il est d'avis qu'un surcroît d'efforts est nécessaire pour accélérer et ancrer le processus.

b) *Déficiences au niveau de l'établissement (des bureaux décentralisés du FNUAP)*

Le Comité a constaté un certain nombre de déficiences au niveau de l'établissement des bureaux décentralisés du FNUAP, notamment le défaut d'une

autorisation écrite des bureaux régionaux pour l'établissement par les bureaux de pays de bureaux décentralisés, l'absence d'éléments justifiant le bien-fondé de l'établissement de ces bureaux et la non prise en compte des bureaux décentralisés dans l'organigramme des bureaux de pays. Ces déficiences ont été attribuées pour l'essentiel à l'absence d'instructions claires sur l'établissement de bureaux décentralisés, étant donné que certains d'entre eux ont été mis en place avant l'introduction des directives du FNUAP en la matière.

*c) Indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles dans les plans de travail*

Le Comité a noté que 34 des 117 plans de travail signés entre le FNUAP et ses partenaires d'exécution, pour un budget total de 36,8 millions de dollars pour 2014, ne comportaient ni niveaux de référence ni cibles, tandis que 35 des plans de travail, dotés d'un budget annuel de quelque 9,6 millions de dollars, ne précisaient ni niveaux de référence, ni cibles, ni indicateurs de résultats, contrairement à ce qu'exigeait le Manuel des politiques et procédures du FNUAP. Ce dernier a indiqué qu'il avait donné pour instructions à tous les bureaux de pays et avait pris l'engagement d'utiliser le système d'information stratégique et le système mondial de programmation, lancés en 2014, pour corriger les déficiences constatées.

*d) Mise au point d'une base de données mondiale relative aux consultants et aux contrats de louage de services*

À l'issue d'un examen des contrats de vacataire et des contrats de louage de services, le Comité a noté que le FNUAP n'avait pas mis en place de base de données mondiale pour suivre et contrôler ce type de contrats dans les bureaux extérieurs et communiquer à cet égard les informations voulues<sup>1</sup>. En outre, les bureaux de pays ne mettent pas régulièrement à jour le fichier propre aux consultants internationaux. Le FNUAP a expliqué qu'il n'avait pas été en mesure d'établir la base de données car il était en quête d'une solution informatique efficace pour développer une base de données en ligne suffisamment bien configurée pour assurer le suivi du personnel d'appui temporaire et fournir des informations à ce sujet.

### **Recommandations**

Le Comité a formulé plusieurs recommandations à l'issue de son audit, qui figurent dans la partie principale du présent rapport. Les principales d'entre elles visent à ce que le FNUAP :

**a) i) Accélère la mise en place d'un dispositif intégré de gestion des risques définissant les principales stratégies de gestion et d'atténuation des risques afin d'aider l'administration du FNUAP à cerner, évaluer et atténuer les risques dans tous les domaines d'intervention; et ii) se dote d'un registre des risques au niveau opérationnel et d'un registre central des risques stratégiques, recensant les catégories et la nature des risques que peut rencontrer le FNUAP dans l'exercice de son mandat;**

**b) i) Mette à jour ses directives relatives aux bureaux décentralisés afin de définir précisément les modalités de fonctionnement et de gestion de ces bureaux; ii) continue de réaliser des études de viabilité exhaustives et demande**

<sup>1</sup> Les informations sur les consultants locaux et les titulaires de contrats de louage de services sont gérées manuellement.

une approbation a posteriori pour les bureaux décentralisés qui ne l'ont pas encore obtenue; iii) intègre la structure et l'organisation hiérarchique des bureaux décentralisés dans l'organigramme des bureaux de pays;

c) i) Intègre des indicateurs de résultats, des niveaux de référence et des cibles pour les résultats escomptés dans les plans de travail de tous ses partenaires d'exécution approuvés et ii) veille à ce que l'évaluation de la contribution des partenaires d'exécution aux missions essentielles du FNUAP soit fondée sur ces indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles;

d) Continue de mettre au point une base de données mondiale permettant de gérer, d'enregistrer et de mettre régulièrement à jour les informations essentielles sur les consultants et les contrats de louage de services afin d'améliorer le contrôle et le suivi des contrats de vacataire et des contrats de louage de services dans les bureaux extérieurs ainsi que la communication de l'information correspondante.

<b>Chiffres clefs</b>	
<b>511,56 millions de dollars</b>	Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion
<b>1 025,13 millions de dollars</b>	Produits comptabilisés (dont 219,9 millions de dollars à recevoir au cours d'exercices futurs)
<b>1 002,12 millions de dollars</b>	Total des charges
<b>159</b>	Nombre de pays où intervient le FNUAP
<b>1 525</b>	Nombre de partenaires d'exécution du FNUAP
<b>1 878</b>	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés localement
<b>672</b>	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international
<b>10 300</b>	Nombre d'activités de programmes menées par les partenaires d'exécution
<b>259,34 millions de dollars</b>	Montant total dépensé par les partenaires d'exécution en 2014 pour mener des activités programmatiques pour le compte du FNUAP
<b>742,78 millions de dollars</b>	Charges directes du FNUAP pour 2014

## **A. Mandat, étendue des vérifications et méthode**

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de se doter des connaissances et des capacités requises pour répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement et de proposer, pour résoudre ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

2. Le FNUAP emploie plus de 2 550 fonctionnaires dans 133 pays et travaille en partenariat avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour appuyer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes.

3. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux

règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

4. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2014 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS. Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par l'organe directeur et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. À cette fin, le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays du Cameroun, de l'Éthiopie, d'Haïti, de l'Inde, de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe et a examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.

6. Outre la vérification des états financiers, le Comité a effectué différents examens de la gestion du FNUAP, en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. L'audit a porté sur les domaines suivants : gouvernance et respect du principe de responsabilité, gestion axée sur les résultats, gestion des programmes, gestion des ressources humaines, gestion des stocks et gestion des achats.

## **B. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

7. Le Comité a noté que, sur les 22 recommandations formulées pour l'année 2013 et les années précédentes, 12 (55 %) avaient été appliquées intégralement et 10 (45 %) étaient en cours d'application. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des observations sur l'état d'application des recommandations antérieures.

8. Les 10 recommandations en suspens n'ont pas encore été appliquées parce que les politiques et outils nécessaires à leur mise en œuvre n'ont pas encore été approuvés ou parce que leur application dépend de la mise en œuvre de nouvelles politiques, d'une nouvelle structure ou de nouveaux outils dans les bureaux extérieurs<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Système d'évaluation des résultats en ligne et système mondial d'élaboration de programmes.

## 2. Aperçu de la situation financière

### *Situation financière*

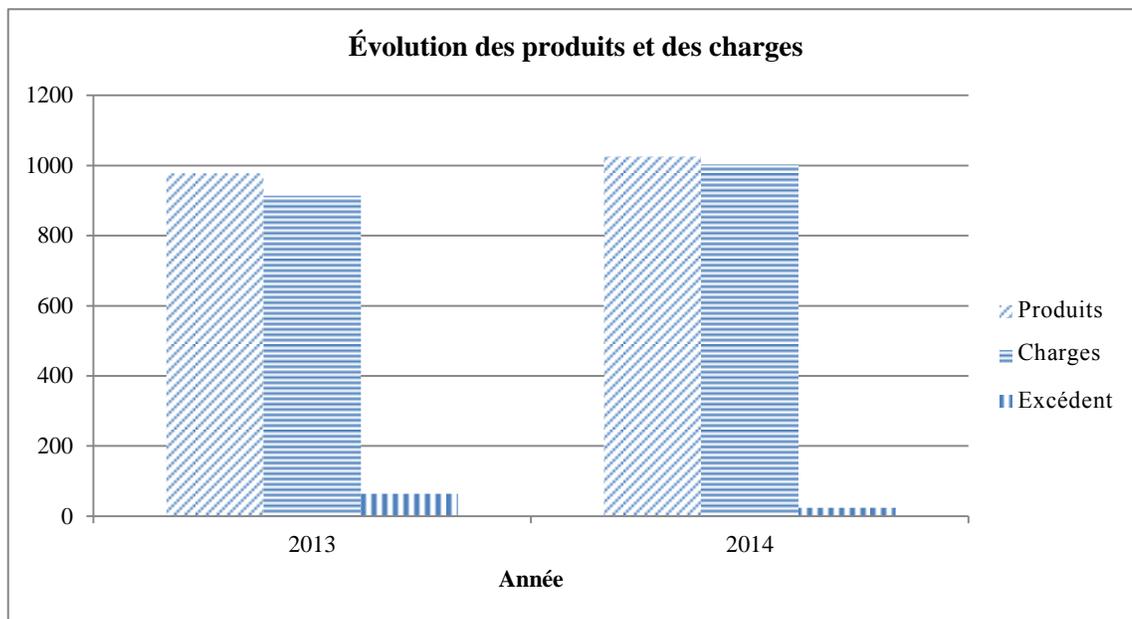
9. Au 31 décembre 2014, la valeur totale des actifs du FNUAP s'élevait à 1 295,2 millions de dollars, contre 1 160,46 millions en 2013. Cette différence s'explique par l'augmentation du nombre d'investissements en 2014, qui s'explique à son tour par l'augmentation du montant des fonds affectés aux programmes conjoints détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organismes des Nations Unies. Le FNUAP a également fait état de passifs d'un montant total de 567,77 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 401,07 millions en 2013. Cette augmentation importante s'explique par une évaluation actuarielle des passifs liés aux avantages du personnel et par l'augmentation du montant des fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer des programmes conjoints. La perte actuarielle de 54,98 millions de dollars s'explique par la baisse du taux d'actualisation, qui est passé de 5 % en 2013 à 4 % en 2014.

### *Résultats des activités*

10. Pour 2014, le FNUAP a fait état de produits d'un montant total de 1 025,13 millions de dollars (contre 976,77 millions en 2013) et de charges d'un montant total de 1 002,12 millions de dollars (contre 913,34 millions en 2013), soit un excédent de 23,01 millions de dollars (contre 63,43 millions en 2013). La diminution de l'excédent par rapport à 2013 s'explique par l'augmentation du nombre d'activités de programmes financées au moyen de ressources préaffectées par rapport à 2013, comme l'indique la figure II.I.

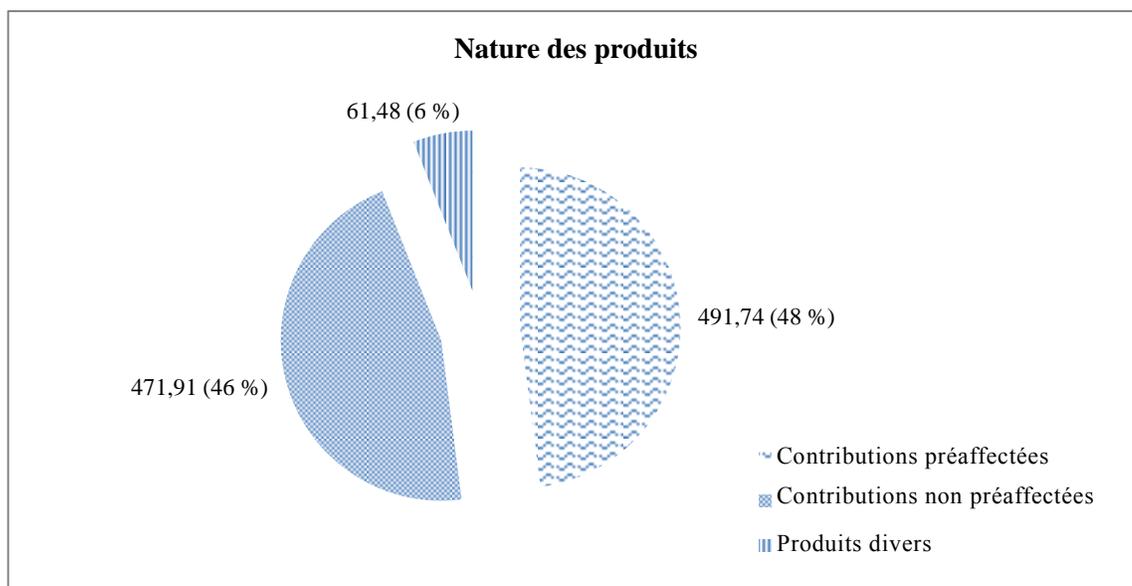
11. Sur l'ensemble des produits, 491,74 millions de dollars (48 %) correspondaient à des contributions affectées, 471,91 million (46 %) à des contributions non affectées et 61,48 millions (6 %) à d'autres sources de recettes, comme l'indique la figure II.II. Le montant total des produits a augmenté de 5 %, ce qui montre que le FNUAP continue de s'employer activement à faire en sorte que des ressources soient disponibles aux fins de l'exécution des programmes, et le montant total des charges a augmenté de 9,7 %, ce qui s'explique par la forte augmentation du nombre d'activités de programmes du FNUAP.

Figure II.I  
**Produits, charges et excédent du FNUAP pour 2013 et 2014**  
 (En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2014.

Figure II.II  
**Produits du Fonds des Nations Unies pour la population, 2014**  
 (En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2014.

*Analyse des ratios*

12. L'analyse des principaux ratios financiers (voir tableau II.1) montre que le FNUAP dispose de suffisamment d'actifs courants pour régler ses engagements à court terme en utilisant ses liquidités. En outre, la baisse du ratio de liquidité générale, qui est passé de 4,6 à 2,5, s'explique par un changement dans la composition du portefeuille de placements du FNUAP, qui comportait majoritairement des placements à court terme et qui à présent comprend surtout des placements à long terme.

Tableau II.1  
**Analyse des ratios**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Ratio de liquidité générale<sup>a</sup></b>		
Actifs courants/passifs courants	2,5	4,6
<b>Total de l'actif/total du passif<sup>b</sup></b>		
Actifs/passifs	2,3	2,9
<b>Ratio de liquidité immédiate<sup>c</sup></b>		
Trésorerie plus placements/passifs courants	1,7	2,9
<b>Ratio de liquidité relative<sup>d</sup></b>		
Trésorerie plus placements plus créances/passif courants	2,1	4,2

Source : Analyse effectuée par le Comité des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

*Notes :*

<sup>a</sup> Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé indique que l'entité présente un bon degré de solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate indique dans quelle mesure la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la part courante des placements peuvent couvrir les passifs courants.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Plus le ratio est élevé, plus la situation de liquidité est favorable.

### 3. Système de contrôle interne

#### *Absence de dispositif intégré de gestion des risques et de registre des risques*

13. Le FNUAP mène 18 724 activités programmatiques dans 133 pays et fait face à un grand nombre de risques stratégiques et opérationnels dans ses activités courantes. Néanmoins, le Comité a constaté qu'il n'avait pas mis en place de dispositif intégré de gestion des risques ou de registre des risques pour orienter la gestion des risques organisationnels et en assurer le suivi.

14. Le Comité estime qu'un dispositif intégré de gestion des risques est essentiel pour mettre en place une politique systématique, fondée sur des données, de recensement, d'évaluation et de classement des risques par ordre de priorité dans toute l'organisation et aidera le FNUAP à adopter des stratégies d'atténuation adaptées aux risques recensés, notamment l'insuffisance des procédures de suivi et

d'exécution des activités de programmes et d'établissement de rapports à ce sujet et l'inadéquation des ressources par rapport aux programmes.

15. Le FNUAP a indiqué qu'il s'employait à mettre en place un dispositif intégré de gestion des risques et un registre des risques pour atténuer les risques internes et externes liés à ses activités et qu'une évaluation initiale des risques avait permis de recenser les 11 domaines où ceux-ci étaient les plus élevés. Le dispositif intégré de gestion des risques s'inspirait de celui mis au point par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La mise en œuvre de ce dispositif a mis en lumière la détermination de l'administration; le dispositif prévoit des changements progressifs, tire parti des ressources disponibles, harmonise les activités de gestion des risques existantes et instaure une culture d'amélioration constante de la gestion des risques, du partage des connaissances et de la formation au FNUAP. Néanmoins, ce dernier n'a pas communiqué de calendrier ou d'échéance pour l'achèvement de ce projet.

**16. Le Comité recommande que le FNUAP : a) accélère la mise en place d'un dispositif intégré de gestion des risques définissant les principales stratégies de gestion et d'atténuation des risques afin d'aider l'administration du FNUAP à cerner, évaluer et atténuer les risques dans tous les domaines d'intervention; et b) se dote d'un registre des risques au niveau opérationnel et d'un registre central des risques stratégiques, recensant les catégories et la nature des risques que peut rencontrer le FNUAP dans l'exercice de son mandat.**

#### **4. Gouvernance, responsabilité et processus de transformation des modes de fonctionnement**

##### *Établissement de bureaux décentralisés du FNUAP*

17. Depuis 2007, le FNUAP a entrepris de se réorganiser et notamment d'augmenter le nombre de bureaux de pays situés à l'extérieur des capitales en établissant des bureaux décentralisés dans des États, des provinces et des régions souvent difficiles d'accès. En décembre 2014, 91 bureaux décentralisés avaient été établis dans 36 bureaux extérieurs pour renforcer l'efficacité des programmes et trouver des stratégies innovantes permettant de toucher certains groupes, en général les personnes les plus isolées et les plus vulnérables vivant dans des pays dont la taille et l'emplacement constituent un défi et dans lesquels il est nécessaire d'investir dans des partenariats stratégiques ou de répondre à des situations de crise humanitaire. Le Comité a néanmoins constaté des problèmes dans les dispositions prises, comme indiqué ci-dessous.

##### *Problèmes relatifs à l'établissement de bureaux décentralisés*

18. Le Comité a noté que les bureaux de pays du FNUAP n'avaient pas reçu d'approbation écrite des bureaux régionaux pour la création de bureaux décentralisés, alors que l'approbation écrite du directeur régional était exigée au paragraphe 7 des directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés. En outre, au bureau de pays de l'Éthiopie, le Comité a constaté que l'établissement de six bureaux dans les six bureaux des partenaires d'exécution gouvernementaux n'était pas conforme à ces directives et que rien ne confirmait que l'établissement de ces bureaux ait fait l'objet d'un accord officiel avec les autorités nationales ou locales.

19. Le Comité a également constaté que les études de viabilité réalisées en vue de la création de bureaux décentralisés ne comportaient pas certains éléments importants : la raison précise de la création de ces bureaux, l'évaluation des besoins et l'analyse complète de la situation, l'analyse coûts-avantages et le plan visant à assurer de manière durable le fonctionnement des bureaux et prévoyant la clôture progressive des activités n'y figuraient pas<sup>3</sup>. C'était notamment le cas pour les études de viabilité des bureaux de pays en Inde et en République démocratique du Congo.

20. Par ailleurs, le Comité a constaté que la structure des bureaux décentralisés n'avait pas été intégrée dans les organigrammes des bureaux de pays, contrairement aux dispositions du paragraphe 59 des directives.

21. Le Comité estime que ces problèmes sont principalement dus à l'absence d'instructions claires sur l'établissement de bureaux décentralisés dans les bureaux extérieurs, étant donné que certains d'entre eux ont été établis avant l'élaboration des directives du FNUAP en la matière. Le FNUAP a expliqué qu'une évaluation exhaustive des bureaux décentralisés avait été entreprise en avril 2015 par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des bureaux de pays concernés, que certains bureaux avaient obtenu a posteriori l'approbation de leur bureau régional et que les autres étaient sur le point de l'obtenir.

22. Le Comité est d'avis qu'en raison de l'absence d'instructions claires sur l'établissement de bureaux décentralisés dans les bureaux extérieurs, il est difficile de définir un plan d'activités pour les bureaux décentralisés.

**23. Le Comité recommande que le FNUAP : a) mette à jour ses directives relatives aux bureaux décentralisés afin de définir précisément les modalités de fonctionnement et de gestion de ces bureaux; b) continue de réaliser des études de viabilité exhaustives et demande une approbation a posteriori pour les bureaux décentralisés qui ne l'ont pas encore obtenue; c) intègre la structure et l'organisation hiérarchique des bureaux décentralisés dans l'organigramme des bureaux de pays.**

*Problèmes relatifs à l'évaluation des résultats*

24. D'après ses directives relatives aux bureaux décentralisés, le FNUAP devrait mener des activités de suivi et d'évaluation (voir par exemple les paragraphes 20, 48, 60, 65 et 74).

25. Or, dans les bureaux de pays du Cameroun, de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie et de l'Inde, le Comité a constaté que le FNUAP n'effectuait pas de visites de suivi et d'évaluation pour déterminer les besoins actuels et futurs des bureaux décentralisés et de leurs activités. Par conséquent, les résultats des activités menées dans ces bureaux ne pouvaient pas être mesurés de manière fiable.

26. De plus, le Comité a noté que les fonctions des personnes référentes désignées dans les bureaux de pays n'avaient été officiellement définies, bien que ces dernières aient été chargées d'exercer un contrôle et de favoriser un appui et des échanges continus entre les bureaux décentralisés et les bureaux de pays.

<sup>3</sup> Voir paragraphe 7 des directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés.

27. Le Comité a également constaté que ces problèmes étaient principalement dus à l'absence de mécanismes clairs et étayés de suivi et de contrôle des bureaux décentralisés, et il craint que cette absence ne fasse obstacle à l'évaluation des activités menées par ces bureaux.

**28. Le Comité recommande que le FNUAP : a) fasse en sorte que des visites de suivi et d'évaluation soient effectuées pour que les résultats des bureaux décentralisés puissent être mesurés efficacement; b) définisse le rôle des personnes référentes pour les bureaux décentralisés et leur fournisse des directives claires sur l'appui et le contrôle qu'elles doivent assurer; c) fixe des résultats à atteindre et définisse des critères systématiques de suivi et d'évaluation pour permettre aux personnes de référence de s'acquitter de leurs fonctions conformément au mandat du Comité.**

## 5. Gestion axée sur les résultats

*Indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles dans les plans de travail des partenaires d'exécution*

29. Le plan de travail annuel est un document officiel signé par les partenaires d'exécution et le FNUAP. Il définit les résultats escomptés, les indicateurs (niveaux de référence et niveaux annuels cibles) permettant de les mesurer, les activités à mener pour y parvenir et les apports nécessaires pour chacune de ces activités.

30. Le Comité a noté que, sur un total de 117, 34 plans de travail représentant un budget total de 36,8 millions de dollars ne comportaient ni niveaux de référence ni cibles, et 35 autres plans représentant un budget total de 9,6 millions de dollars ne précisaient ni indicateurs de résultats, ni niveaux de référence, ni cibles, ce qui était contraire aux dispositions du Manuel des politiques et procédures du FNUAP.

31. Le FNUAP a indiqué être conscient de l'importance de fonder les plans de travail sur la gestion axée sur les résultats et a fait savoir que la dernière version des politiques et procédures relatives à l'élaboration et à la gestion des plans de travail prévoyait d'y intégrer des niveaux de référence et des cibles. Il a également déclaré que tous les bureaux de pays avaient reçu pour instruction de mettre en œuvre des mécanismes d'assurance qualité et des normes et procédures d'évaluation adéquats. Il a indiqué que le système d'information stratégique et le système mondial de programmation, lancés en 2014, seraient largement utilisés pour évaluer les résultats des activités menées par les partenaires d'exécution afin de contribuer aux missions essentielles du FNUAP.

32. Le Comité prend acte des mesures prises par la direction mais estime qu'un mécanisme d'assurance approprié doit être mis en place pour garantir que les indicateurs de résultats, les niveaux de référence et les cibles sont formulés de manière adéquate et qu'ils sont en conformité avec les plans de travail et le cadre intégré de résultats afin qu'une évaluation et un suivi des projets puissent être véritablement réalisés.

33. Le Comité est d'avis que l'absence d'indicateurs de résultats, de niveaux de référence et de cibles dans les plans de travail pourrait aboutir à une évaluation incorrecte des résultats des partenaires de réalisation, étant donné qu'il n'y aurait ni objectif à atteindre ni niveau de référence permettant de mesurer les progrès accomplis.

34. **Le Comité recommande que le FNUAP : a) intègre des indicateurs de résultats, des niveaux de référence et des cibles pour les résultats escomptés dans les plans de travail de tous ses partenaires d'exécution approuvés et b) veille à ce que l'évaluation de la contribution des partenaires d'exécution aux missions essentielles du FNUAP soit fondée sur ces indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles.**

## 6. Gestion des programmes

### *Suivi inefficace des plans de travail des partenaires d'exécution*

35. Le mécanisme de suivi des activités des partenaires d'exécution du FNUAP comprend les éléments suivants : présentation de rapports trimestriels au Fonds par les partenaires d'exécution; visites de contrôle effectuées par les administrateurs de programme auprès des partenaires d'exécution; et présentation, par les partenaires d'exécution, de rapports d'audit externe indépendant et de rapports de certification des dépenses. Parallèlement, les bureaux de pays du FNUAP sont responsables du suivi des plans de travail et doivent s'assurer que ce suivi est réalisé de manière satisfaisante<sup>4</sup>.

36. Le Comité a noté que les activités de suivi des partenaires d'exécution n'avaient pas été exécutées comme prévu dans les plans correspondants des bureaux extérieurs. En outre, il a constaté que, contrairement aux prescriptions du manuel<sup>5</sup>, les bureaux extérieurs n'avaient ni indicateurs validés, ni programme de suivi des activités des partenaires d'exécution clairement défini, ni procédures visant à assurer l'évaluation continue des résultats de chaque partenaire d'exécution. Les problèmes ci-après ont été mis en évidence :

a) Au bureau du Cameroun, 6 (40 %) des 15 partenaires d'exécution qui ont reçu des fonds au deuxième trimestre n'ont pas présenté de formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses;

b) Au bureau de la République démocratique du Congo, 123 (45 %) des 145 activités de suivi des plans de travail de divers partenaires d'exécution qu'il était prévu d'effectuer (trois premiers trimestres) n'ont pas été menées à bien.

37. Le FNUAP a expliqué que la dernière version en date de la politique et des procédures de suivi des programmes et de la gestion financière et de communication de l'information correspondante insistait sur la nécessité et l'importance du suivi des programmes, notamment le suivi commun des plans de travail, dont tant les partenaires d'exécution que le FNUAP devraient répondre, et que la direction veillerait à ce que le suivi et l'évaluation des activités des partenaires d'exécution soient planifiés et assurés en temps voulu.

38. Le Comité est d'avis que la mauvaise qualité du suivi des plans de travail des partenaires d'exécution empêche d'évaluer efficacement l'exécution des activités de programme prévues.

39. **Le Comité recommande au FNUAP : a) de renforcer ses procédures de suivi à l'intention des partenaires d'exécution afin de veiller à la bonne**

<sup>4</sup> Il faudrait planifier le suivi des plans de travail avant le début des activités de programme et l'examiner tout au long de l'année pour veiller à ce qu'il soit effectué comme il convient.

<sup>5</sup> Voir la section III B de la politique et des procédures de suivi des programmes et de la gestion financière et de communication de l'information correspondante.

**exécution des activités de programme; b) de mettre au point des plans de suivi qui puissent être appliqués dans les délais fixés.**

*Rapprochement des données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et dans les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses*

40. Les rapports d'exécution conjoints et les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses sont des rapports officiels obligatoires, qui rendent compte des dépenses et des fonds utilisés pour les programmes et doivent être établis tous les trimestres et tous les ans, conformément au manuel des politiques et procédures relatives aux opérations. En outre, d'après la partie V du guide de l'audit des projets d'exécution nationale, les bureaux de pays du FNUAP sont tenus de rapprocher, tous les trimestres, les données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et dans les formulaires l'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses ou tout formulaire de paiement direct<sup>6</sup>.

41. Le Comité a toutefois constaté que dans 72 des 92 cas examinés dans les six bureaux de pays visités, le rapprochement trimestriel des données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et dans les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses (présentés par les partenaires d'exécution) n'avait pas atteint un taux de 75 à 100 %, contrairement aux dispositions du guide de l'audit des projets d'exécution nationale. Les bureaux de pays ont fait valoir qu'ils effectuaient le rapprochement en fin d'année, après avoir reçu les instructions relatives à la clôture des comptes.

42. Le FNUAP a expliqué que les bureaux de pays avaient l'habitude de rapprocher les rapports d'exécution conjoints et les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses après avoir reçu les instructions relatives à la clôture annuelle des comptes, lesquelles stipulaient généralement que le rapprochement devait être effectué après le troisième trimestre, avant la clôture des compte et avant qu'un commissaire aux comptes ne se rende sur place pour procéder au rapprochement complet pour le quatrième trimestre et valider les dépenses devant faire l'objet d'un audit. Il a également indiqué au Comité qu'il avait été décidé de recommander des rapprochements périodiques, et que les bureaux de pays se conformeraient à cette exigence.

43. Le Comité est préoccupé par le fait que si le FNUAP n'assure pas le rapprochement trimestriel des rapports d'exécution conjoints et des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses, cela risque de nuire à l'exactitude, à l'exhaustivité et à la fiabilité des données enregistrées dans le système Atlas et d'empêcher la direction de repérer et d'éliminer en temps voulu les divergences entre les données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et celles contenues dans les formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses.

**44. Le Comité recommande au FNUAP de rapprocher les données figurant dans les rapports d'exécution conjoints et dans les formulaires d'autorisation**

---

<sup>6</sup> Toute incohérence entre les données du système Atlas et celles qui sont communiquées par les partenaires d'exécution par le biais des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses doit être relevée et éliminée.

**de financement et d'ordonnement des dépenses tous les trimestres, conformément aux dispositions du guide de l'audit des projets d'exécution nationale.**

## **7. Gestion des ressources humaines**

*Gestion de l'application eService (application de gestion des congés) dans le système Atlas*

45. En 2012, par l'intermédiaire de la Division des ressources humaines, le FNUAP a lancé eService, une application en ligne faisant partie du système Atlas que tous les fonctionnaires engagés à titre permanent ou pour une durée déterminée doivent utiliser pour faire une demande d'allocation-logement et ou d'indemnité pour frais d'études et demander tous types de congé.

46. Ayant recalculé les soldes de congés accumulés, le Comité a noté que, dans certains cas, le solde de congés prévu, qui devait être comptabilisé dans l'application eService, ne correspondait pas au solde effectif enregistré dans le système pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette incohérence concernait 30 des 78 soldes de congés examinés.

47. Le FNUAP a expliqué que les différences constatées étaient dues au fait que, dans certaines circonstances, l'application eService ne permettait pas d'enregistrer les congés correctement. Lorsqu'un fonctionnaire passait d'un recrutement national à un recrutement international, son solde de congés accumulés n'était pas toujours bien reporté sur l'exercice suivant. En outre, le Comité a noté que le FNUAP avait corrigé manuellement les soldes de congés dans l'application eService après le 31 décembre 2014, et non avant la fin de l'année, contrairement aux prescriptions de la politique d'enregistrement et de gestion des congés.

48. Le Comité a également noté que l'application eService indiquait que certains fonctionnaires avaient pris par anticipation un nombre de jours de congé supérieur à celui auquel ils avaient droit. C'était le cas de 5 des 19 fonctionnaires examinés, dont le nombre de jours pris par anticipation au titre du congé dans les foyers et des congés annuels était supérieur au nombre autorisé, à savoir 10 jours pour les congés annuels et 12 jours pour les congés dans les foyers.

49. Le Comité estime que comme l'application eService n'a pas été configurée de manière à tenir compte des changements et à nettoyer les données contenues dans le système, celui-ci génère des données incorrectes et qui manquent de fiabilité. En outre, l'absence de contrôles applicables à l'enregistrement du nombre de jours de congé pris par anticipation et des soldes de congés accumulés pour les fonctionnaires qui sont passés d'un recrutement national à un recrutement international a donné lieu à des ajustements manuels, lesquels peuvent être sources d'erreurs et accroissent le risque d'inexactitude des soldes de congé.

**50. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de nettoyer les données et les ajustements manuels dans l'application eService avant la fin de l'année de manière à rendre compte avec exactitude des reliquats de congés payés et, par la suite, de contrôler systématiquement les états des congés dans le système; b) de configurer l'application eService de sorte qu'elle ne permette pas d'enregistrer les soldes de congé affichant un nombre de jours de congé pris par anticipation supérieur au nombre maximum autorisé par la politique.**

*Tenue de la base de données mondiale relative aux consultants  
et aux contrats de louage de services*

51. Le FNUAP recourt aux contrats de vacataire et aux contrats de louage de services pour recruter à titre temporaire des personnes dotées de compétences et de connaissances spécialisées aux fins de l'appui à la mise en œuvre des programmes dans les bureaux extérieurs, et des personnes ayant des compétences techniques et opérationnelles aux fins de l'exécution de fonctions non essentielles liées à l'appui opérationnel. Le guide des contrats de vacataire recommande que les bureaux du FNUAP mettent au point une base de données sur les consultants contenant des informations telles que les noms, les qualifications vérifiées aux fins d'une utilisation future, l'expérience professionnelle acquise dans d'autres organismes des Nations Unies et les rapports d'appréciation du comportement professionnel.

52. À la suite de l'examen des contrats de vacataire et de contrats de louage de services, le Comité a noté que le FNUAP n'avait pas mis en place de base de données mondiale permettant d'assurer le suivi et le contrôle des contrats de vacataire et des contrats de louage de services dans les bureaux extérieurs ainsi que la communication de l'information correspondante. Il a constaté en outre que les bureaux de pays ne mettaient pas régulièrement à jour le fichier indépendant des consultants internationaux et que les fichiers ne contenaient pas de module d'appréciation du comportement professionnel permettant d'enregistrer les résultats effectifs des consultants et du personnel temporaire d'appui en vue d'une utilisation ultérieure.

53. Le FNUAP a expliqué que les données sur les contrats de louage de services étaient déjà en cours d'importation dans le module de gestion du capital humain de son système Atlas, ce qui permettrait à ses responsables de mieux gérer les contrats passés avec les titulaires de ces contrats, en coordination avec les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a également déclaré qu'il était à la recherche de solutions informatiques propres à renforcer le contrôle et le suivi des contrats de vacataire et des contrats de louage de services dans les bureaux extérieurs ainsi que la communication de l'information correspondante. En outre, il avait mis en place un système d'établissement de rapports de notation<sup>7</sup> et créé un nouveau fichier de consultants (prévoyant l'évaluation obligatoire des services antérieurs), qui permettrait de disposer d'une base de données centralisée sur les consultants indépendants et remplacerait à terme la formule du contrat de vacataire.

54. Le Comité considère que l'installation et l'utilisation adéquate de la base de données mondiale destinée à enregistrer et à tenir à jour des informations essentielles sur les contrats de vacataire et les contrats de louage de services, y compris le nombre de candidats recrutés, leurs qualifications (après vérification), leurs références, leur expérience professionnelle et les résultats de la vérification préliminaire et de l'évaluation du comportement professionnel, aideront la direction du FNUAP à assurer le suivi du personnel temporaire d'appui et à communiquer des données exactes le concernant aux fins d'une utilisation ultérieure.

**55. Le Comité recommande au FNUAP de continuer de mettre au point une base de données mondiale permettant de gérer, d'enregistrer et de mettre**

---

<sup>7</sup> Outil en ligne destiné à renforcer le système d'évaluation du comportement professionnel pour les contrats de louage de services.

**régulièrement à jour les informations essentielles sur les consultants et les contrats de louage de services afin d'améliorer le contrôle et le suivi des contrats de vacataire et des contrats de louage de services dans les bureaux extérieurs ainsi que la communication de l'information correspondante.**

## **8. Gestion des stocks**

56. Conformément aux paragraphes A.3. 1 et A.8 de la politique de gestion des stocks du FNUAP, la direction devrait veiller à ce que les marchandises soient livrées dans les délais à ses partenaires d'exécution, de façon à servir aux mieux les intérêts des destinataires.

57. Le Comité a toutefois noté que les bureaux de pays avaient attendu entre deux et douze mois pour transférer certains articles aux partenaires d'exécution après les avoir reçus. Par exemple, le bureau de la République démocratique du Congo a acheté et reçu 116 articles d'un montant total de 3,4 millions de dollars entre 2012 et 2013, mais ceux-ci sont restés dans les entrepôts du FNUAP jusqu'au 27 octobre 2014 au lieu d'être distribués aux partenaires d'exécution. Conserver des articles achetés pendant aussi longtemps est contraire aux paragraphes A.3.1 et A.8 i) de la politique de gestion des stocks du FNUAP. Le Comité a noté que les retards s'expliquaient principalement par la réorganisation du calendrier des activités des partenaires d'exécution et par la mauvaise qualité du contrôle des stocks.

58. Le FNUAP a indiqué qu'il prendrait des mesures pour contrôler les stocks conservés dans les bureaux de pays, en vue de garantir la distribution rapide des articles voulus à leurs destinataires. Il veillerait également à ce que chaque commande soit assortie d'un plan détaillé de façon qu'une fois commandées, les marchandises soient livrées aux bureaux extérieurs, lesquels se chargeraient immédiatement de les distribuer aux partenaires et destinataires concernés. En outre, il examinerait les plans d'exécution des activités des partenaires d'exécution pour en repérer toute modification avant l'achat ou la distribution de marchandises, afin de garantir le respect des délais de livraison et de distribution.

59. Le Comité estime que les retards enregistrés dans la distribution des marchandises aux partenaires d'exécution risquent d'accroître les coûts de stockage et de nuire à la qualité desdites marchandises, qui pourraient être endommagées ou devenir obsolètes.

**60. Le Comité recommande au FNUAP : a) de créer un solide mécanisme de gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de veiller à ce que les bureaux de pays livrent et distribuent efficacement les articles achetés à leurs destinataires; b) de mettre au point des outils qui permettront aux bureaux de pays de vérifier que les articles sont distribués efficacement et dans les temps, notamment en suivant régulièrement l'évolution d'indicateurs essentiels tels que le taux d'exécution des plans de distribution et le niveau des stocks conservés dans les points de prestation de services.**

## **9 Tenue des comptes et gestion financière**

### *Gestion des avances versées aux fonctionnaires*

61. En examinant les états financiers, le Comité a constaté que le FNUAP avait comptabilisé des avances versées aux fonctionnaires d'un montant de 4,19 millions de dollars, dont 1,355 million de dollars au titre des avances de traitement et

0,0017 million de dollars au titre des avances destinées à l'achat de voitures. Il ressortait de l'analyse chronologique de l'encours des avances versées aux fonctionnaires que des avances d'un montant de 0,583 millions de dollars (13,9 %) étaient dues depuis plus d'un an. Le Comité estime que cela est principalement dû à l'absence d'un système automatisé permettant de suivre les avances consenties aux fonctionnaires au siège et dans les bureaux extérieurs.

62. Le Comité a également noté que les comptes de 167 des 715 fonctionnaires qui avaient reçu des avances de traitement affichaient des soldes créditeurs d'un montant total de 0,33 million de dollars, qui s'expliquaient par une comptabilisation dans la mauvaise catégorie dans les comptes de recouvrement des avances de traitement. Ces soldes créditeurs étant inhabituels, une enquête est nécessaire pour en établir la cause pour chacun des comptes concernés. Le Comité est d'avis que s'il ne se dote pas d'un système automatisé de suivi des avances, le FNUAP pourrait courir le risque de ne pas recouvrer les avances de traitement.

**63. Le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'accélérer l'enquête concernant les soldes créditeurs inhabituels présentés par les comptes individuels d'avances de traitement; b) d'envisager de mettre en place, au siège et dans les bureaux extérieurs, un système automatisé de suivi des avances versées aux fonctionnaires.**

## **C. Informations communiquées par l'administration**

64. Le Comité considère négligeables les comptabilisations en pertes, les versements à titre gracieux et les cas de fraude ou de présomption de fraude présentés ci-après dont le FNUAP lui a rendu compte.

### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

65. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 0,51 million de dollars (2013 : 0,43 million de dollars), dont des contributions à recevoir d'un montant de 0,23 million de dollars, des espèces volées d'un montant de 0,002 millions de dollars, des dépenses non justifiées afférentes à l'exécution nationale s'élevant à 0,01 million de dollars, des immobilisations corporelles d'un montant de 0,01 million de dollars et des stocks d'un montant de 0,26 million de dollars (voir l'annexe II au présent rapport).

### **2. Versements à titre gracieux**

66. Le FNUAP a indiqué que les versements à titre gracieux effectués au cours de la période considérée s'élevaient à 0,08 million de dollars. Ces montants avaient été versés à sept fonctionnaires au titre des droits à pension accumulés lorsqu'ils avaient été détachés au bureau de pays du FNUAP en Chine et à un fonctionnaire pour une avance sur frais de voyage (voir l'annexe III au présent rapport).

### **3. Cas de fraude avérée ou présumée**

67. Conformément aux Normes internationales d'audit (Norme 240), le Comité a planifié ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. Il ne convient cependant pas de compter sur notre vérification

pour relever toutes les erreurs ou irrégularités, car c'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

68. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou qui avait été porté à son attention. Il a également demandé à l'administration et au Bureau des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

69. Pour l'année terminée le 31 décembre 2014, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude autres que les neuf cas qui ont été portés à son attention par l'administration, dont le montant s'est élevé à 0,02 million de dollars.

#### **D. Remerciements**

70. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde  
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2015

## Annexe I

## État d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2014

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
1. A/65/5/Add.7, par. 215	Respecter la règle de gestion financière 114.4 c) du FNUAP concernant les paiements effectués sans document d'engagement de dépenses au bureau du Nigéria	Le siège du FNUAP agit en étroite coordination avec son bureau du Nigéria pour régler ce problème. Les paiements sont effectués sur attestation de la bonne livraison des articles prévus. Les résultats préliminaires d'un audit réalisé récemment par le Bureau des services d'audit et d'investigation font apparaître de nets progrès à cet égard.	Le Comité a noté des progrès dans la gestion financière du bureau du Nigéria.	X		
2. A/65/5/Add.7, par. 262	Mettre à jour le module de gestion des biens dans le système Atlas en saisissant l'emplacement exact de chaque bien, conformément à la politique du FNUAP en la matière	La Division des services de gestion a présenté un aperçu des biens qui, en mars, n'étaient pas associés à un emplacement. Il y en avait cinq, et tous avaient été acquis en mars 2015. Le FNUAP a démontré de façon convaincante que c'étaient toujours les nouveaux biens, qui n'étaient peut-être pas parvenus à leur destination finale, qui n'étaient pas associés à un emplacement dans Atlas. Un point est fait deux fois par an avec les bureaux de pays pour s'assurer qu'ils ont mis à jour leurs données, notamment concernant l'emplacement des biens, le but étant qu'en moyenne, aucun bien ne soit enregistré dans le système pendant plus de six mois sans être associé à un emplacement.	Le Comité a passé en revue les registres des biens en service du FNUAP et noté que tous les biens qui y étaient consignés étaient associés à un emplacement.	X		
3. A/67/5/Add.7, par. 83	a) Définir clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux doivent exercer un contrôle sur les bureaux de pays; b) fournir aux bureaux régionaux le	Plusieurs mesures ont été prises pour analyser les capacités des bureaux régionaux et les améliorer : a) un bilan de l'initiative de régionalisation, mené au début de 2013, qui a donné lieu à une série de recommandations visant à permettre aux bureaux régionaux de s'acquitter pleinement de leur rôle. Il en a résulté des	L'Administration a élaboré un manuel institutionnel définissant le nouveau mandat des bureaux régionaux et énonçant clairement les fonctions de contrôle des bureaux de pays.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
	personnel et les outils nécessaires pour leur permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; c) élaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation des performances qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux	<p>mesures concrètes concernant le nouveau modèle de fonctionnement du FNUAP à établir dans le cadre du prochain plan stratégique (2014-2017), qui prévoit de revoir les rôles et les responsabilités des bureaux régionaux et de préciser la répartition des tâches au siège; b) la création d'un bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest; c) la création de postes destinés à renforcer les effectifs des bureaux régionaux : conseillers régionaux en communication, conseillers en mobilisation de ressources, directeurs des opérations internationales et partenaires stratégiques spécialisés dans la gestion des ressources humaines.</p> <p>Le FNUAP a également fini d'analyser le mandat des bureaux de pays et des bureaux régionaux défini dans son manuel institutionnel. Désormais, ce mandat précise clairement les fonctions, les rapports hiérarchiques, les délégations de pouvoir et la chaîne des responsabilités en matière de contrôle.</p>				
4. A/67/5/Add.7, par. 84	Remédier aux faiblesses de l'architecture des bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne		En cours d'application.		X	
5. A/67/5/Add.7, par. 147	Remédier aux insuffisances des bureaux régionaux mentionnées dans les conclusions de la Division des services de contrôle interne		En cours d'application.		X	

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
6. A/67/5/Add.7, par. 91	Respecter les politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs en vigueur au FNUAP	a) La version 2 de l'application d'évaluation des fournisseurs fonctionne depuis plus d'un an sans problème technique; b) Les politiques et procédures d'évaluation sont largement appliquées (83 % des prestations relatives aux commandes passées en 2013 (dont la plupart ont été traitées depuis) ont été évaluées; c) Le Service des achats rappelle régulièrement aux bureaux de pays de mener des évaluations, à l'instar des équipes régionales chargées des achats, dans le cadre de leur programme de travail.	Le Comité a passé en revue la version 2 de l'application d'évaluation des fournisseurs et noté des progrès dans la procédure d'évaluation de leurs prestations.	X		
7. A/68/5/Add.7, par. 24	a) Examiner et réviser la politique et les procédures de gestion des biens durables afin de définir clairement la marche à suivre lorsque les immobilisations corporelles sont pleinement amorties; b) examiner la durée de vie utile des immobilisations corporelles	Une nouvelle durée de vie utile a été définie à l'issue d'une étude menée en 2013. La politique de gestion des biens durables ainsi révisée a été publiée en septembre 2014.	Le Comité a examiné la politique de gestion des biens. Leur durée de vie utile a été révisée.	X		
8. A/68/5/Add.7, par. 45	Mieux surveiller l'octroi de contrats de louage de services et n'approuver les contrats de ce type que s'ils sont conformes à la politique en vigueur dans ce domaine	Les règles régissant les contrats de louage de services (actuellement au nombre de trois) ont été revues et fusionnées. L'approbation du Comité exécutif est attendue pour début juillet 2015.	L'Administration n'a pas encore approuvé et donné effet aux nouvelles règles.		X	

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
				Applicable	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque
9. A/68/5/Add.7, par. 49	Respecter la politique applicable aux contrats de louage de services en évaluant les prestations de leurs titulaires deux mois avant l'expiration de leur contrat et en justifiant le renouvellement des engagements	Un outil en ligne a été mis au point pour faciliter l'évaluation des prestations exécutées dans le cadre de contrats de louage de services avant la fin ou le renouvellement dudit contrat.	L'Administration a créé l'outil en ligne d'évaluation des prestations exécutées dans le cadre de contrats de louage de services, mais celui-ci n'a pas encore été mis en service.		X		
10. A/68/5/Add.7, par. 59	a) Améliorer la politique en matière de congés en définissant clairement la répartition des rôles et les limites applicables, afin de permettre au siège de surveiller comme il convient l'approbation et l'octroi de congés spéciaux; b) faire en sorte que les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas soient plus complètes et comportent la durée de ces congés et les motifs de leur octroi	La politique en matière de congés définit clairement la répartition des rôles et les limites applicables.  L'outil de saisie des informations sur les congés a été amélioré et permet désormais de saisir des informations plus complètes.	Le Comité a examiné la nouvelle politique régissant les congés spéciaux et noté qu'elle précisait désormais la répartition des rôles et les limites applicables.	X			
11. A/68/5/Add.7, par. 67	Renforcer les mécanismes de suivi et d'examen des marchés compte tenu des facteurs de risque et des éléments influant sur les coûts,	Le Service des achats a pris des mesures pour contrôler plus fréquemment le fonctionnement des services chargés des demandes d'achat.  • Il a passé en revue les invitations à soumissionner et les appels d'offres (pour les achats dont le montant dépasse 100 000	Les dispositifs de contrôle et d'examen des achats ont été améliorés.	X			

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
	en contrôlant plus fréquemment le fonctionnement des services chargés des demandes d'achat	dollars) ainsi que les demandes courantes présentées au Comité de contrôle des marchés par les bureaux de pays ou le siège. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il a étudié les informations que le Comité de contrôle des marchés lui communiquait sur les activités passées afin de relever les points faibles et de prendre des mesures pour les corriger.</li> <li>• Il a communiqué avec les pays sur leurs lacunes connues en matière d'achats et proposé des mesures pour y remédier.</li> <li>• Il a utilisé, à des fins de contrôle, les informations relatives aux achats des pays consignées dans une base de données créée à cet effet, et les a communiquées au Bureau des services d'audit et d'investigation.</li> </ul>				
12. A/69/5/Add.8, par. 16	a) Faire en sorte que tous les bureaux décentralisés assurent l'évaluation de leurs antennes, conformément aux directives du FNUAP; b) répartir clairement les rôles et les responsabilités entre les bureaux de pays et les bureaux décentralisés; c) faire en sorte que les bureaux ne soient pas en sous-effectif et fixer, à l'intention des coordonnateurs, des objectifs de résultats et des critères stricts de suivi et d'évaluation permettant de contrôler la qualité et	Le FNUAP a entrepris une évaluation complète de tous ses bureaux décentralisés. Il existe à présent des données complètes sur le nombre de ces bureaux et sur les résultats de leur évaluation.  Les directives relatives aux bureaux décentralisés ont été révisées en avril 2015.  Les bureaux de pays dont les bureaux décentralisés n'ont pas été approuvés par un bureau régional sont priés de mener à bien au plus tôt la procédure d'approbation rétroactive.	Le Comité se félicite de l'évaluation complète qu'a entreprise l'Administration. Il avait réitéré sa recommandation en 2014.		X	

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
	la rapidité de l'exécution des tâches					
13. A/69/5/Add.8, par. 21	Harmoniser l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds afin d'améliorer l'évaluation des partenaires d'exécution	<p>Pour donner suite à cette recommandation et dans le cadre de la mise en application, en 2014, de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont fusionné les outils d'évaluation des partenaires d'exécution propres à chaque organisme et leurs outils de microévaluation pour créer un outil unique de microévaluation des partenaires d'exécution pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Il existe maintenant un outil intégré et harmonisé de microévaluation des partenaires d'exécution, qui sera prêt à être mis en service en juin.</p> <p>Dans l'intervalle, les unités administratives du FNUAP continueront d'utiliser son outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et d'appliquer les modalités de la microévaluation de 2014.</p>	L'outil intégré et harmonisé de microévaluation des partenaires d'exécution n'est pas encore mis en service.	X		
14. A/69/5/Add.8, par. 25	Engager ses partenaires d'exécution à respecter les termes des accords conclus et faire en sorte que les programmes de travail annuels soient signés avant la réalisation de nouveaux projets	À cet égard, les règles et procédures révisées régissant l'élaboration et la gestion des programmes de travail, tout comme les contrats passés avec les partenaires d'exécution (rendus publics en juillet 2014), soulignent la nécessité de faire signer rapidement les programmes de travail. En outre, grâce au système mondial d'élaboration de programmes mis en service en novembre 2014, la gestion des plans de travail, notamment la date de signature, est devenue complètement transparente. Ce système permet au FNUAP de mettre en regard les crédits ouverts pour un partenaire d'exécution et l'état d'avancement du plan de travail correspondant (indiquant s'il est signé ou pas). Le FNUAP espère obtenir les premiers résultats – des plans de travail signés plus rapidement – avant la fin du premier trimestre de 2015.	Le Comité se félicite que l'Administration ait mis en service le système mondial d'élaboration de programmes, mais il doit encore déterminer si celui-ci permet de remédier aux faiblesses qu'il avait relevées.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
15. A/69/5/Add.8, par. 30	Veiller à ce qu'il y ait dans les bureaux de pays du personnel compétent pour coordonner et superviser leurs activités, en pourvoyant d'urgence les postes restés vacants depuis longtemps, le but étant d'atteindre plus efficacement les objectifs des programmes	<p>Le système mondial d'élaboration de programmes a été lancé, comme prévu, en novembre 2014. Depuis, la gestion des plans de travail du FNUAP, notamment la date de signature, s'est faite en toute transparence. Ce progrès va dans le sens de la politique régissant les plans de travail, qui stipule que ceux-ci doivent être signés avant d'être mis en œuvre. Le nouveau système permet également de surveiller plus facilement si les partenaires d'exécution respectent leurs engagements. Ces mesures ayant été mises en œuvre, le FNUAP suggère que le Comité des commissaires aux comptes classe la présente recommandation.</p> <p>Les effectifs de dirigeants ont été renforcés à partir des réserves de cadres, et une deuxième série d'évaluations a eu lieu en septembre 2014. En tout, 58 candidats ont déjà été évalués, dont 47 ont été considérés comme « prêts » ou « prêts à condition de suivre une formation ». Ainsi, 32 candidats de la réserve de cadres ont été affectés à un poste. Les prochaines évaluations auront lieu fin juin 2015.</p> <p>En 2013 et 2014, le FNUAP a eu recours aux services de chasseurs de têtes pour recruter 10 cadres dirigeants à des postes clefs. Il a lancé des invitations à soumissionner pour choisir ces chasseurs de têtes. La procédure est à présent terminée et un nouvel accord à long terme doit être signé début mai 2015.</p> <p>Des partenaires stratégiques spécialisés dans la gestion des ressources humaines ont été engagés dans les bureaux régionaux et au siège pour suivre de près le recrutement à des postes clefs et y apporter leur appui.</p> <p>Les recommandations de l'équipe de conseil en gestion du PNUD visant à simplifier et accélérer les procédures de recrutement ont été appliquées à 80 %.</p>	Le Comité a pris note des mesures prises par l'Administration pour réduire le taux de vacance de postes.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
16. A/69/5/Add.8, par. 34	Se conformer au guide du recrutement et : a) veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas utilisés comme substituts des contrats à durée déterminée; b) veiller à ce que les contrats de louage de services soient conclus, le cas échéant, pour une durée ne dépassant pas celle stipulée dans le mode d'emploi de ce type de contrats; c) reconfigurer l'outil en ligne de sorte que	<p>Les données relatives aux postes vacants sont analysées régulièrement et nettoyées aussi souvent que possible. La dernière analyse a eu lieu en novembre 2014. La suivante a commencé et devrait s'achever début mai 2015.</p> <p>Malgré ses efforts, le FNUAP ne peut rien faire contre une des principales causes de la lenteur de la procédure de recrutement – l'approbation des candidatures par les États. Ce facteur influe sur les taux de vacance de postes, mais il échappe à son contrôle.</p> <p>Le taux de vacance de postes total a baissé, passant de 20 % en avril 2014 à 15 % en avril 2015.</p> <p>Malgré une augmentation du nombre de postes approuvés, le taux de vacance de postes du FNUAP a fortement diminué dernièrement, alors que sa capacité de recrutement est restée la même. Compte tenu de toutes les mesures qu'elle a prises, l'Administration demande au Comité de classer la présente recommandation.</p> <p>Le FNUAP contrôle ponctuellement ses bureaux de pays pour vérifier si les modalités des contrats qu'ils concluent sont conformes aux directives en vigueur. Il leur accordera un délai de grâce de deux ans pour se mettre en règle (la première région sera contrôlée début mai 2015 à titre expérimental).</p> <p>Le FNUAP finit de transférer les contrats de louage de services dans le système Atlas. Pour l'heure, l'opération est terminée pour 109 bureaux de pays. La Division des ressources humaines poursuit le transfert de données des derniers bureaux, qu'elle compte mener à bien pour début mai 2015.</p> <p>Des partenaires stratégiques spécialisés dans la gestion des ressources humaines étudieront les modalités des contrats de louage de services avant de les publier.</p>	Le Comité prend note de l'action menée par l'Administration mais constate qu'elle n'a toujours pas mis en œuvre ses stratégies.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
	les prestations des titulaires de contrats de services spéciaux et de contrats de louage de services puissent être évaluées dans les délais prescrits	La Division des ressources humaines examine les modèles de contrats de louage de services et de contrats de services spéciaux.  L'opération pilote doit être achevée pour le 8 mai 2015. Les autres régions seront ensuite contrôlées d'ici à la fin juin 2015, après quoi les modalités des contrats de louage de services seront réexaminées régulièrement.				
17. A/69/5/Add.8, par. 39	Utiliser dûment l'outil d'évaluation des fournisseurs et veiller à ce que les bureaux de pays évaluent les prestations des fournisseurs de biens et de services auxquels ils ont passé des commandes d'une valeur de moins de 50 000 dollars afin de déterminer les lacunes à corriger	Le seuil fixé pour l'évaluation des fournisseurs a de nouveau été revu à la baisse dans le cadre de la révision des procédures de passation de marché. Ce seuil a été ramené de 50 000 à 5 000 dollars pour les achats dans les bureaux de pays et à 10 000 dollars pour les unités administratives au siège et les bureaux régionaux. En ce qui concerne les achats de contraceptifs, une évaluation des prestations des fournisseurs est réalisée indépendamment de la valeur du marché.	Le Comité a examiné l'outil d'évaluation des fournisseurs (deuxième version) et a pris note des améliorations apportées à l'évaluation des prestations des fournisseurs.	X		
18. A/69/5/Add.8, par. 44	Collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour établir des accords à long terme portant sur la fourniture des services demandés régulièrement par les bureaux extérieurs.	Les activités menées par le Réseau achats du Comité de haut niveau dans le cadre du projet d'harmonisation des achats, présidé et géré par le FNUAP, indiquent qu'une collaboration interorganisationnelle prend forme sur le terrain et s'intensifie, et que d'importantes activités ont été menées à bien (voir les orientations concernant les achats groupés des Nations Unies au niveau des pays).  Comme il ressort de l'application du rapport sur le projet d'harmonisation et de collaboration en matière d'achats, des orientations concernant l'utilisation et le partage des accords à long terme ont été mises au point et quatre ateliers ont été	Cette recommandation est en cours; le Comité recommande aux bureaux de pays de recourir aux accords à long terme.		X	

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
		<p>organisés en 2014 à Copenhague, Rome, Addis-Abeba et Hanoï. Plus de 120 personnes issues de plus de 20 organismes dans plus de 40 lieux d'affectation ont participé à ces ateliers. En outre, on a fait appel à des experts pour appuyer l'intensification de la collaboration dans le domaine des achats. Les accords à long terme figurant sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ont été mis à jour et peuvent être consultés en ligne aux adresses suivantes :</p> <p><a href="https://www.ungm.org/UNUser/LongTermAgreement">https://www.ungm.org/UNUser/LongTermAgreement</a> et <a href="https://www.ungm.org/UNUser/LongTermAgreement/SearchLTAs">https://www.ungm.org/UNUser/LongTermAgreement/SearchLTAs</a>. Une panoplie d'instruments relatifs aux achats groupés des Nations Unies ont été mis au point. Plus de 220 personnes provenant de 30 organismes dans 75 lieux d'affectation ont participé au cours en ligne sur l'harmonisation des procédures d'achat. Quatre cours en ligne ont été organisés à la fin de 2014, avec 108 utilisateurs connectés provenant de 48 pays et représentant plus de 20 organismes. Enfin, parmi les pays qui effectuent des achats groupés figurent la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Lesotho, le Niger, le Sénégal, la Serbie, la République Unie de Tanzanie, le Viet Nam et le Kosovo. Le FNUAP s'engage activement avec la plupart des pays précités.</p> <p>Les activités du FNUAP visant à renforcer la collaboration sur le terrain dans le domaine des achats comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inscription des orientations (« Achats groupés des Nations Unies au niveau des pays») dans les procédures d'achat du FNUAP (depuis octobre 2012)</li> </ul>				

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
19. A/69/5/Add.8, par. 47	Recenser les besoins de formation des utilisateurs du système de gestion des stocks et perfectionner leurs compétences aux fins d'une meilleure gestion des stocks et d'une meilleure communication de l'information sur les stocks.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une correspondance régulière entre le Service des achats et les bureaux de pays du FNUAP, assurant le suivi des activités et décrivant les progrès accomplis dans ce domaine</li> </ul> <p>Le FNUAP a adopté différentes mesures afin de répondre aux besoins de formation des utilisateurs du système de gestion des stocks:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La première série de formations en ligne, dispensées par l'intermédiaire de Webex, s'est déroulée en juin 2014. La division des services de gestion a organisé cinq cours en ligne ciblant chaque région. Cette démarche régionale vise à rassembler des publics plus harmonisés, qui rencontrent les mêmes problèmes et vivent les mêmes expériences sur le terrain.</li> <li>• La deuxième série de formations en ligne s'est achevée en octobre de l'année dernière, et tous les agents de liaison chargés des stocks ont été invités à participer à trois sessions mondiales de cours en ligne.</li> <li>• La Division a également dispensé des conseils personnalisés à plusieurs bureaux de pays au cours du dernier trimestre de 2014, abordant des problèmes de capacité spécifiques et les besoins des agents de liaison chargés des stocks en ce qui concerne le suivi et la gestion des stocks, l'utilisation du logiciel Channel et le respect des règles en vigueur.</li> </ul> <p>Documents justificatifs:</p> <p>Cours en ligne pour les partenaires d'exécution au deuxième trimestre de 2014 et cours en ligne pour les agents de liaison chargés des stocks au troisième trimestre de 2014.</p>	Le Comité salue les efforts déployés par la direction pour dispenser des formations sur la gestion des stocks et a réitéré cette recommandation en 2014.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	En cours Appliquée d'application	Non appliquée	Devenue caduque
		<p>En tant qu'organisme en apprentissage permanent, le FNUAP met l'accent sur l'apprentissage continu dans tous les secteurs d'activités essentiels. Bien qu'il poursuive ses efforts en ce sens, le FNUAP propose de classer cette recommandation, car une formation a été dispensée en 2014.</p> <p>Cette formation a clairement permis d'améliorer les résultats obtenus dans la gestion des stocks en 2014.</p> <p>Par ailleurs, en 2014, la révision des systèmes de gestion des stocks et les améliorations qui y ont été apportées, l'application du système trimestriel de prise d'inventaire et le rapprochement des données d'inventaire, ont renforcé tous les processus de gestion et de contrôle des stocks au sein du FNUAP</p>				
20. A/69/5/Add.8, par. 50	Redoubler d'efforts pour combler les déficits de financement des engagements contractés au titre des avantages du personnel selon l'échéancier proposé.	<p>1. Outre les intérêts créditeurs et les prélèvements calculés sur la base de la masse des traitements et imputés aux différentes sources de financement, la direction du FNUAP a décidé d'apporter une contribution ponctuelle de 10 millions de dollars en 2015, en dépit d'un grave manque de moyens financiers. Cette décision illustre clairement la volonté du FNUAP de combler les déficits de financement des engagements</p> <p>2. Le FNUAP, de concert avec le PNUD et UNICEF, a complété une procédure de passation de marchés visant à désigner des gestionnaires financiers extérieurs chargés d'assurer la gestion de l'ensemble du portefeuille du fonds d'assurance maladie après la cessation de service, de sorte à mettre en place une stratégie d'investissement qui lui permette de faire face à ses engagements à long terme. Le</p>	Le Comité salue les efforts déployés par la direction en vue de combler les déficits de financement; toutefois, il lui recommande de continuer à les renforcer.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification		
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée
		<p>transfert effectif des fonds a déjà beaucoup progressé et, une fois achevé, permettra au FNUAP d'obtenir un taux de rendement plus élevé conformément au taux d'actualisation calculé par les actuaires, et d'améliorer sa situation au regard du financement des engagements.</p> <p>3. Le Réseau finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a mis sur pied un groupe de travail sur les manières d'améliorer, à l'échelle du système, l'efficacité et le rentabilité de la gestion des opérations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que des engagements croissants à cet égard. Le FNUAP est l'un des membres de ce groupe de travail, et il est évident, compte tenu des discussions préliminaires, que sa stratégie de financement est bien plus avancée que celles du reste des organismes des Nations Unies.</p>				
21. A/69/5/Add.8, par. 54	Déterminer les raisons pour lesquelles l'application des recommandations est si lente, mieux suivre les progrès accomplis et bien en rendre compte à l'équipe de direction.	<p>En réponse à cette recommandation, le FNUAP a examiné de près la suite donnée aux recommandations du Bureau des services d'audit et des investigations, et les causes sous-jacentes de la lenteur constatée.</p> <p>Le FNUAP continue de faire prévaloir les meilleures pratiques dans un certain nombre de domaines d'action, notamment le recours à un comité de contrôle de l'audit interne afin de garantir la pleine mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services d'audit et d'investigation (dont les fonctions étaient auparavant exercées par la Division des services de contrôle interne). La direction du FNUAP accorde une grande importance</p>	Le Comité a examiné l'état d'avancement de l'application des recommandations du Bureau et a pris note des améliorations constatées.	X		

Paragraphe du rapport	Recommandation	Mesures prises par l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
				Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Devenue caduque	
		à la mise en jeu des responsabilités, qui passe par un suivi régulier, avec les bureaux de pays, de l'application des recommandations en suspens des auditeurs internes et de celles du Bureau.  Comme l'indique le Bureau dans son rapport de 2014, le taux d'application des recommandations a nettement progressé, particulièrement en ce qui concerne les recommandations plus anciennes. Cette recommandation peut donc être classée.						
22. A/69/5/Add.8, par. 58	Déterminer les degrés d'assurance appropriés pour les unités administratives à haut risque ou à risque moyen et doter les services d'audit internes des ressources voulues pour leur permettre d'adapter leurs cycles d'audit aux degrés d'assurance choisis.	Faisant suite à cette recommandation et tenant compte de l'évaluation des risques de 2015 du Bureau, le FNUAP déterminera les degrés d'assurance appropriés pour ses unités administratives à haut risque ou à moyen risque et fera une proposition qui fera l'objet d'un examen approprié afin d'adapter ses cycles d'audit et d'aligner les ressources du Bureau à celles du Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2016.	Le Comité a pris note de la réponse de la direction et l'exhorte à continuer de renforcer le Bureau.			X		
<b>Total</b>				<b>22</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Pourcentage du nombre total des recommandations</b>				<b>100</b>	<b>55</b>	<b>45</b>		

## Annexe II

## État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégories (actifs, stocks et trésorerie)</i>	<i>Année en cours</i>	<i>Année précédente</i>	<i>Augmentation/(diminution)</i>
Trésorerie	1 583	1 564	19
Créances sur des partenaires d'exécution nationaux au titre de dépenses sans justificatif	10 095	120 833	(110 738)
Contributions à recevoir	227 551	231 981	(4 430)
Stocks	257 853	2 493	255 360
Actifs	10 149	3 594	6 555
<b>Total</b>	<b>507 231</b>	<b>360 465</b>	<b>146 766</b>

## Annexe III

### Versements à titre gracieux

(En dollars des États-Unis)

<i>montants approuvés par les autorités compétentes</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Montants versés</i>	<i>Raisons du versement</i>
594	18/06/2014	594	Indemnités versées aux membres du personnel chinois qui, en raison de leur statut de fonctionnaire détaché, n'ont pas acquis de droit à pension, bien que dans les faits, ils effectuent les mêmes tâches que leurs collègues.
12 415	18/06/2014	12 415	
1 942	19/06/2014	1 942	
22 155	19/06/2014	22 155	
6 480	18/06/2014	6 480	
20 971	19/06/2014	20 971	
10 443	19/06/2014	10 443	
5 400	07/10/2014	5 400	Indemnités au titre des avances sur frais de voyage pour les fonctionnaires qui ont perdu la vie lors d'un voyage officiel en Afghanistan.
<b>Total</b>		<b>80 400</b>	

## **Chapitre III**

### **Certification des états financiers**

#### **Lettre datée du 27 avril 2015, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population**

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle;

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières;

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef des services financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les systèmes de contrôle du PNUD applicables dans le cas des services fournis par le Programme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et aux modifications qui y ont été apportées, ainsi qu'à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division  
des services de gestion  
(*Signé*) Subhash K. Gupta

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014

#### Introduction

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2014 et rend compte des principales tendances.
2. Les états financiers du FNUAP se composent de 5 états, de 26 notes et de 4 tableaux et présentent des informations sur les opérations financées tant au moyen des ressources préaffectées qu'au moyen des ressources non préaffectées.

#### Résultats financiers

##### Produits provenant des contributions : tendances générales

3. Pour la deuxième année consécutive, le montant des contributions non préaffectées a augmenté – de 17,4 millions de dollars (3,8 %) en 2013 – pour s'établir à 477,4 millions de dollars. Cette tendance à la hausse revêt une grande importance : de fait, il est indispensable que le montant des ressources non préaffectées augmente et soit prévisible pour que le FNUAP puisse exécuter son plan stratégique et ses programmes de façon à aider chaque pays à assurer le bien-être de ses populations, sa résilience et une croissance économique soutenue tout en protégeant l'environnement pour les générations présentes et futures, dans le cadre de la suite donnée au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 et du programme de développement pour l'après-2015.
4. En 2014, le montant des contributions préaffectées – déduction faite des sommes remboursées à des donateurs – s'est établi à 491,7 millions de dollars, en augmentation de 21,1 millions de dollars (4,5 %) par rapport à l'année précédente, et représentait 51,0 % du montant total des contributions (contre 50,7 % en 2013).
5. Comme les années précédentes, les contributions au FNUAP proviennent pour l'essentiel d'un petit nombre de donateurs. En 2014, les 10 principaux donateurs du FNUAP ont ainsi versé 87,9 % des ressources non préaffectées (contre 87,1 % en 2013) et 91,8 % des ressources préaffectées (contre 93,7 % en 2013). Le Fonds continue de s'employer à accroître le nombre des donateurs en établissant des contacts avec des pays à revenu intermédiaire et des pays émergents, ainsi qu'avec des entités du secteur privé.
6. Le montant des sommes remboursées à des donateurs a continué de diminuer pour s'établir à 3,7 millions de dollars en 2014 (contre 6,4 millions de dollars en 2013, 7,4 millions de dollars en 2012 et 9,5 millions de dollars en 2011). Les remboursements n'ont représenté en 2014 que 0,8 % du montant total des contributions préaffectées au cofinancement de projets, ce qui montre que le FNUAP améliore en permanence son aptitude à mettre en œuvre efficacement les activités relatives aux programmes.

**Produits divers**

7. Le montant des autres produits a progressé de 12,4 millions de dollars, passant de 49,1 millions de dollars en 2013 à 61,5 millions de dollars en 2014. Plus de la moitié de cette augmentation tient à la progression du montant des produits provenant du recouvrement des coûts indirects (6,6 millions de dollars), laquelle résulte de l'accroissement global des activités relatives aux programmes financées par des ressources préaffectées et de la hausse des taux standard de recouvrement des coûts appliqués par le Fonds comme suite à la décision 2013/9 du Conseil d'administration.

8. Le montant des produits provenant des services d'achats a augmenté pour atteindre 32,5 millions de dollars en 2014 (contre 28,7 millions de dollars en 2013), résultat de l'engagement pris par l'organisation de ménager un accès plus rapide et plus aisé à des produits de qualité peu coûteux. En ce qui concerne les achats effectués pour le compte de tiers, le FNUAP ne comptabilise en produits que les commissions qu'il facture (2,3 millions de dollars en 2014, soit une augmentation de 0,1 million de dollars par rapport à 2013). Le tableau C des états financiers montre la ventilation détaillée par catégorie de client des données relatives aux services d'achats pour le compte de tiers.

**Prévisions relatives aux produits et à la continuité des opérations**

9. S'agissant des produits, le FNUAP envisage l'avenir avec confiance compte tenu des accords déjà signés avec les donateurs, d'un montant total de 514,1 millions de dollars au 31 décembre 2014, dont 424,9 millions de dollars sous forme de ressources préaffectées. Cela lui permettra de poursuivre ses activités et de pérenniser la stratégie à moyen et à long terme qui sous-tend ses programmes.

**Charges : aperçu général**

10. Le montant total des charges a augmenté de 9,7 %, passant de 913,3 millions de dollars en 2013 à 1 002,1 millions de dollars en 2014, ce qui s'explique par l'accroissement sensible des activités relatives aux programmes. La hausse la plus notable concerne les activités financées par des ressources préaffectées, les charges y afférentes ayant augmenté de 23,6 %, passant de 406,1 millions de dollars en 2013 à 501,7 millions de dollars en 2014.

11. Le montant total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités relatives aux programmes a augmenté de 9,3 % pour atteindre 820,2 millions de dollars (contre 750,5 millions de dollars en 2013), tandis que les charges afférentes au budget institutionnel n'ont progressé que de 0,5 % pour s'établir à 139,5 millions de dollars (contre 138,8 millions de dollars en 2013). Ces dernières représentaient en 2014 13,9 % du total des charges du Fonds, en baisse de 1,3 % par rapport à 2013, résultat de l'engagement pris par l'organisation de s'employer en permanence à renforcer l'efficacité de ses activités d'appui et de ses activités administratives centrales.

### **Charges : ventilation par destination géographique, nature et agent de réalisation**

12. Le FNUAP mène ses activités sur le terrain. En 2014, il a consacré 667,9 millions de dollars, soit 81,4 % du montant des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme, à des activités hors siège. Les régions ayant le plus bénéficié de l'aide fournie au titre des programmes du Fonds ont été l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (183,2 millions de dollars, dont 77,1 millions de dollars sous forme de ressources ordinaires), l'Asie et le Pacifique (160,2 millions de dollars, dont 91,0 millions de dollars sous forme de ressources ordinaires) et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (158,1 millions de dollars, dont 63,0 millions de dollars sous forme de ressources ordinaires). Le montant total des charges afférentes aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de portée mondiale s'est établi à 152,3 millions de dollars (soit 18,6 % du montant total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme). Sur ce montant, 102,1 millions de dollars, soit 67,0 %, ont été affectés au Programme mondial visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé procréative.

13. Pour s'acquitter du mandat qui lui est confié, le FNUAP dépend pour une grande part des compétences et des qualifications de son personnel recruté sur les plans national et international. En 2014, il a consacré 256,1 millions de dollars aux charges de personnel<sup>8</sup>, ce qui représente 25,6 % du montant total des charges pour l'année considérée – soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2013, année pendant laquelle les charges de personnel avaient constitué 27,4 % du total des charges. À la fin de 2014, les bureaux extérieurs employaient 82,4 % du personnel du FNUAP, le siège 17,6 %.

14. Les charges ayant connu la plus forte augmentation d'une année sur l'autre ont été celles afférentes au perfectionnement et à la formation (28,3 millions de dollars), les services contractuels et les cabinets de services (24,1 millions de dollars) et les autres charges (18,5 millions de dollars). L'augmentation des deux premières rubriques tient à l'accroissement global des activités de programme, résultat de l'engagement pris par l'organisation de renforcer et d'améliorer les capacités nationales, tandis que l'augmentation des autres charges est due à la comptabilisation en pertes de 15,6 millions de dollars comme suite à la réévaluation du montant des contributions à recevoir (en 2013, le FNUAP avait enregistré un gain de 0,6 million de dollars).

15. Des gouvernements et des organisations non gouvernementales exécutent une part importante des activités de programme du Fonds, lesquelles représentaient 255,1 millions de dollars en 2014, soit 31,1 % du total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme. Ce montant a progressé de 39,3 millions de dollars par

<sup>8</sup> Par « personnel », on entend l'ensemble des membres du personnel qui sont nommés par le Directeur exécutif du FNUAP, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (voir la circulaire ST/SGB/2004/10, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004, et la décision 58/555 de l'Assemblée générale concernant les questions relatives au personnel du FNUAP). Le terme fait référence à tous les membres du personnel, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement temporaire.

rapport à 2013, année pendant laquelle les activités exécutées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales avaient représenté 215,8 millions de dollars, soit 28,7 % du montant total des charges afférentes aux programmes de pays, aux interventions mondiales et régionales et aux autres activités de programme.

#### **Excédent enregistré sur l'année**

16. En 2014, le montant global de l'excédent s'est établi à 23,0 millions de dollars, imputable presque entièrement aux ressources non préaffectées. En ce qui concerne les ressources préaffectées, les produits et les charges se sont presque équilibrés : le montant de l'excédent s'est établi à 0,04 million de dollars, contre 75,0 millions de dollars en 2013, du fait d'un meilleur taux d'exécution des programmes.

### **Situation financière**

#### **Actif et passif**

17. Au 31 décembre 2014, le montant total de l'actif du Fonds s'établissait à 1 295,2 millions de dollars (contre 1 160,5 millions de dollars en 2013) et le montant total du passif à 567,8 millions de dollars (contre 401,1 millions de dollars en 2013).

18. Au 31 décembre 2014, le montant des actifs courants du Fonds s'établissait à 651,8 millions de dollars et celui des passifs courants à 261,9 millions de dollars, soit un ratio de liquidité générale (ratio qui permet de déterminer si l'organisation est en mesure de s'acquitter de ses engagements à court terme) de 2,5, contre 4,6 à la fin de 2013. Cette diminution, qui ramène le taux à un niveau proche de celui de 2012 (2,8), ne signifie pas que la situation financière du Fonds se dégrade; elle résulte principalement d'un changement dans la composition du portefeuille de l'organisation, qui détient désormais plus de placements à long terme que de placements à court terme. L'échéance moyenne des placements est passée de 10,7 mois à la fin de 2013 à 16,8 mois en 2014, ce qui a eu pour effet une diminution globale du montant des actifs courants du Fonds à la fin de 2014. On trouve ci-après un récapitulatif détaillé de ces tendances.

#### **Soldes de trésorerie et portefeuille de placements**

19. Le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Fonds a augmenté de 168,3 millions de dollars (soit 22,0 %), passant de 766,5 millions de dollars à la fin de 2013 à 934,8 millions de dollars à la fin de 2014. Cette hausse est due principalement à une augmentation de 107,1 millions de dollars des fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organismes des Nations Unies au titre de programmes exécutés en commun, ainsi qu'à une diminution globale du montant des contributions à recevoir, lequel est passé de 285,5 millions de dollars à la fin de 2013 à 229,1 millions de dollars à la fin de 2014. Il en a résulté un accroissement des liquidités disponibles pour des placements.

20. Le montant des soldes de trésorerie (fonds en caisse et en banque) a diminué, tombant de 21,1 millions de dollars à la fin de 2013 à 13,3 millions de dollars à la

fin de 2014. Comme indiqué ci-dessus, le Fonds a fait évoluer la liquidité de son portefeuille, privilégiant les placements à long terme, qui représentaient 53,9 % du portefeuille à la fin de 2014 (contre 38,1 % en 2013), au détriment des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, qui ne représentaient plus respectivement que 5,0 % et 41,1 % du portefeuille (contre 13,6 % et 48,4 % en 2013).

21. En 2014, le taux de rendement des placements est tombé à 0,6 %, contre 0,8 % en 2013. Le Fonds investit dans des instruments financiers de premier rang provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante; à la fin de 2014, 65,1 % des placements dont l'échéance était d'au moins trois mois étaient détenus sous la forme de titres notés AAA ou AA+ (obligations et dépôts à terme).

22. Les services relatifs à la trésorerie et aux placements du FNUAP sont assurés par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services.

### **Stocks**

23. La valeur totale des stocks du FNUAP a sensiblement augmenté, passant de 46,6 millions de dollars à la fin de 2013 à 54,3 millions de dollars à la fin de 2014. L'essentiel de ces stocks (91,2 %) est composé de produits de santé procréative, temporairement conservés dans les locaux des fournisseurs ou dans des entrepôts sur le terrain ou en transit vers leur destination finale.

24. Pour la troisième année consécutive, la valeur des stocks détenus sur le terrain (dans 23 bureaux) a augmenté pour s'établir à 16,6 millions de dollars à la fin de 2014 (contre 10,0 millions de dollars en 2013 et 3,7 millions de dollars en 2012). Cette augmentation est due principalement à l'accroissement des activités du FNUAP dans les zones d'urgence humanitaire. Les pertes et les ajustements ont augmenté de 0,3 million de dollars (contre 0,1 million de dollars en 2013), là aussi en raison de la multiplication des opérations menées dans les pays en proie à une crise humanitaire. La valeur des stocks en transit a légèrement baissé, passant de 29,2 millions de dollars à la fin de 2013 à 27,1 millions de dollars à la fin de 2014.

25. Compte tenu de l'importance croissante des achats et de la distribution de produits de santé procréative, le FNUAP a pris des mesures pour mieux gérer, suivre et inventorier ses stocks, l'objectif étant d'appuyer efficacement les opérations sur le terrain.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

26. La valeur des immobilisations corporelles a augmenté pour atteindre 34,1 millions de dollars (contre 31,8 millions de dollars en 2013). Cette progression s'explique en partie par l'adoption de nouveaux taux d'amortissement visant à faire coïncider la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles avec leur durée de vie économique réelle, en conséquence de quoi le montant des dotations aux amortissements a été inférieur de 1,3 million de dollars à ce qu'il aurait été si les anciennes estimations comptables avaient été appliquées. Elle s'explique également par l'augmentation de 1,2 million de dollars au titre des biens en cours de construction qui ne sont pas encore utilisables, montant qui correspond presque entièrement à la part des coûts de construction de la Maison des Nations Unies au Brésil revenant au FNUAP.

27. À la fin de 2014, la valeur des immobilisations corporelles entièrement amorties et toujours utilisées s'établissait à 14,1 millions de dollars (contre 16,4 millions de dollars en 2013).

28. À la fin de 2014, la valeur des immobilisations incorporelles s'établissait à 0,6 million de dollars (contre 0,1 million de dollars en 2013); il s'agit des logiciels commerciaux ou conçus en interne dont le FNUAP a la propriété.

### **Créances et dettes**

29. Au 31 décembre 2014, le montant des contributions à recevoir s'établissait à 229,1 millions de dollars, soit 56,4 millions de dollars de moins qu'en 2013. Les contributions préaffectées représentaient 99,8 % du total. À la même date, la majeure partie des contributions à recevoir (219,9 millions de dollars) relevaient d'accords de cofinancement pluriannuels et devaient être versées à des dates ultérieures.

30. Le taux de recouvrement des contributions demeure très élevé : à la fin de 2014, le montant des contributions à recevoir en souffrance depuis plus de 12 mois ne s'élevait qu'à 0,9 million de dollars et, sur l'année, le FNUAP n'a comptabilisé en pertes à cette rubrique que 0,2 million de dollars (le même montant qu'en 2013).

31. Le montant des dettes a sensiblement augmenté en 2014, passant de 133,5 millions de dollars à 212,4 millions de dollars, du fait de la forte progression des fonds que détient le FNUAP pour le compte d'autres organismes des Nations Unies en tant qu'entité chargée d'administrer des programmes communs (143,2 millions de dollars en 2014 contre 36,1 millions de dollars en 2013).

### **Avantages du personnel**

32. Le montant des passifs liés aux avantages du personnel est passé de 259,3 millions de dollars en 2013 à 332,1 millions de dollars à la fin de 2014. Cela s'explique principalement par l'inscription d'une perte actuarielle de 54,3 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le taux d'actualisation appliqué par les actuaires pour calculer le montant des engagements étant passé de 5,01 % en 2013 à 4,0 % en 2014.

33. La part non financée des engagements au titre des avantages du personnel a augmenté, passant de 102,1 millions de dollars à la fin de 2013 à 154,8 millions de dollars à la fin de 2014, en raison principalement de la révision du taux d'actualisation; cette augmentation n'a été que partiellement compensée par le versement de 20,1 millions de dollars supplémentaires pendant l'année.

34. En 2015, le FNUAP, conjointement avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, transférera les fonds mis en réserve aux fins du financement des engagements au titre des avantages du personnel à des gestionnaires extérieurs, qui les investiront dans un portefeuille plus diversifié et d'un rendement plus élevé, semblable à celui de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. À la fin décembre 2014, le PNUD avait retenu deux gestionnaires de fonds et passé contrat avec eux.

### **Soldes des fonds et réserves**

35. Le solde des ressources non préaffectées comprend le solde des fonds réservés à des fins particulières et celui des fonds non réservés à des fins particulières.

36. À la fin de 2014, les fonds non réservés à des fins particulières accusaient un déficit de 93,8 millions de dollars, ce qui correspondait à un déficit de 154,8 millions de dollars représentant la part non financée des engagements au titre des avantages du personnel, en partie compensé par le solde disponible pour les programmes établi conformément aux normes IPSAS, à savoir 61,0 millions de dollars. La part du solde disponible pour les programmes reportée sur 2015 pour réaffectation s'élève à 25,1 millions de dollars.

37. À la fin de 2014, le solde des fonds réservés à des fins particulières s'établissait à 45,7 millions de dollars. Sur ce montant, 4,3 millions de dollars, correspondant à l'excédent cumulé des commissions facturées pour les services d'achats, ont été mis en réserve les années précédentes pour faciliter la planification des ressources nécessaires aux services d'achats. En outre, un montant de 5,8 millions de dollars, correspondant à l'excédent cumulé, par rapport aux montants budgétisés, des produits du recouvrement des coûts, a été placé en 2013 dans un fond distinct destiné à financer les moyens nécessaires à l'exécution de projets et d'activités de programmation. Enfin, un montant de 35,5 millions de dollars a été affecté à un fonds de dotation privé.

38. À la fin de 2014, le solde des fonds préaffectés s'établissait à 675,4 millions de dollars, dont 639,3 millions de dollars sont destinés à des activités relevant de fonds d'affectation spéciale qui seront exécutées par le FNUAP dans les années à venir.

### **Conclusion**

39. La situation financière du FNUAP à la fin de 2014 était très bonne et les conditions sont réunies pour qu'il s'acquitte efficacement de son mandat au cours de la période à venir.

## Chapitre V États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

### Fonds des Nations Unies pour la population

#### I. État de la situation financière au 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	59 385	122 119
Placements arrivant à échéance dans moins d'un an	Note 4	378 448	360 696
Stocks	Note 5	54 282	46 559
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	Note 6	171	10
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	117 239	213 980
Paiements anticipés et autres actifs courants	Note 6	28 449	14 765
Avances de fonctionnement	Note 7	13 864	15 146
<b>Total</b>		<b>651 838</b>	<b>773 275</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements arrivant à échéance dans plus d'un an	Note 4	496 920	283 685
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	Note 6	111 659	71 513
Autres actifs non courants	Note 6	10	11
Immobilisations corporelles	Note 8	34 123	31 841
Immobilisations incorporelles	Note 9	648	137
<b>Total</b>		<b>643 360</b>	<b>387 187</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 295 198</b>	<b>1 160 462</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et charges à payer	Note 10	212 434	133 464
Avantages du personnel	Note 12	31 782	31 447
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	17 647	2 389
<b>Total</b>		<b>261 863</b>	<b>167 300</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	Note 12	300 302	227 884
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	5 603	5 884
<b>Total</b>		<b>305 905</b>	<b>233 768</b>
<b>Total du passif</b>		<b>567 768</b>	<b>401 068</b>
<b>Actif net</b>		<b>727 430</b>	<b>759 394</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>			
<b>Réserves</b>			
Réserve opérationnelle	Note 14	95 128	91 660
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	5 000
<b>Total des réserves</b>		<b>100 128</b>	<b>96 660</b>
<b>Soldes des fonds</b>			
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	45 692	48 557
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	(93 762)	(61 800)
Ressources préaffectées	Tableau B	675 372	675 977
<b>Total des soldes des fonds</b>		<b>627 302</b>	<b>662 734</b>
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>		<b>727 430</b>	<b>759 394</b>

<sup>a</sup> Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds des Nations Unies pour la population

### II. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2014	2013
<b>Produits provenant des contributions</b>			
Contributions non préaffectées	Tableau A	477 392	459 999
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales		(5 483)	(2 931)
<b>Total partiel</b>	<b>Note 15</b>	<b>471 909</b>	<b>457 068</b>
Contributions préaffectées	Note 15	495 415	477 025
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs		(3 672)	(6 378)
<b>Total partiel</b>		<b>491 743</b>	<b>470 647</b>
<b>Total des produits provenant des contributions</b>	<b>Note 15</b>	<b>963 652</b>	<b>927 715</b>
Autres produits	Note 16	61 476	49 052
<b>Total des produits</b>		<b>1 025 128</b>	<b>976 767</b>
<b>Charges</b>			
Charges de personnel	Note 18	256 088	250 320
Santé procréative et autres biens liés au programme	Note 18	168 819	164 154
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	Note 18	118 814	90 483
Fournitures, accessoires et charges de fonctionnement	Note 18	168 623	156 299
Services contractuels et cabinets de services	Note 18	176 123	152 005
Charges financières	Note 18	608	704
Voyages	Note 18	83 139	85 256
Amortissements	Notes 8, 9, 18	5 822	8 572
Dépréciation	Note 18	(4)	4
Autres charges	Note 18	24 084	5 543
<b>Total des charges</b>		<b>1 002 116</b>	<b>913 340</b>
<b>Excédent</b>	<b>États III et IV</b>	<b>23 012</b>	<b>63 427</b>

<sup>a</sup> Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds des Nations Unies pour la population

### III. État des variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Actif net total</i>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>		<b>568 145</b>	<b>93 304</b>	<b>661 449</b>
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2013</b>				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle		(4 456)	4 456	–
Avantages du personnel		34 519	–	34 519
<b>Transferts entre les ressources du FNUAP</b>				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(1 152)	1 152	–
Excédent/(déficit)	État II	65 679	(2 252)	63 427
<b>Total des variations</b>		<b>94 590</b>	<b>3 356</b>	<b>97 946</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>État I</b>	<b>662 735</b>	<b>96 660</b>	<b>759 395</b>
<b>Variations des soldes des fonds et des réserves en 2014</b>				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	(3 468)	3 468	–
Avantages du personnel	Note 14	(54 977)	–	(54 977)
<b>Transferts entre les ressources du FNUAP</b>				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(1 828)	1 828	–
Excédent/(déficit)	Note 14, état II	24 840	(1 828)	23 012
<b>Total des variations</b>		<b>(35 433)</b>	<b>3 468</b>	<b>(31 965)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>État I</b>	<b>627 302</b>	<b>100 128</b>	<b>727 430</b>

<sup>a</sup> Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds des Nations Unies pour la population

### IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2014	2013
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
Excédent	État II	23 012	63 427
(Gains)/pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		117	(250)
Amortissements	Notes 8, 9, 18	5 822	8 572
Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles		6	8
Pertes/(gains) : réforme ou cession d'immobilisations corporelles	Note 18	748	394
Produits des placements	Note 16	(5 645)	(6 590)
Augmentation/(diminution) des provisions pour créances douteuses	Notes 6, 7	142	(302)
(Augmentation)/diminution des stocks	Note 5	(7 723)	(10 816)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	Note 6	56 541	(107 527)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement	Note 7	1 229	(1 452)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des autres éléments d'actif		(11 888)	2 976
Augmentation/(diminution) des dettes et des charges à payer	Note 10	78 970	(117 753)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	72 753	(13 939)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Note 13	14 977	(10 448)
Gains/(pertes) actuariel(le)s	État III	(54 977)	34 519
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		<b>174 084</b>	<b>(159 181)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>			
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et ajustements	Notes 8, 9	(9 648)	(9 712)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		270	144
Achats de placements	Note 4	(859 983)	(405 502)
Placements arrivés à échéance	Note 4	620 785	302 716
Intérêts créditeurs	Notes 4, 6, 16	11 875	13 275
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>(236 701)</b>	<b>(99 079)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>–</b>	<b>–</b>
<b>(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(62 617)</b>	<b>(258 260)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	Note 3	122 119	380 129
Gains/(pertes) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(117)	250
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</b>	<b>Note 3</b>	<b>59 385</b>	<b>122 119</b>

<sup>a</sup> Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

## Fonds des Nations Unies pour la population

### V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014<sup>a</sup>

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Différence/solde des ressources</i>
<b>Activités de développement</b>				
Efficacité du développement	36 860	32 377	30 381	1 996
Programmes	355 300	356 200	337 457	18 743
<b>Activités de gestion</b>				
Dépenses récurrentes	117 043	115 795	106 348	9 447
Dépenses non récurrentes	5 356	5 206	2 426	2 780
Coordination des initiatives de développement des Nations Unies	2 100	1 981	1 981	–
<b>Total</b>	<b>516 659</b>	<b>511 559</b>	<b>478 593</b>	<b>32 966</b>

<sup>a</sup> Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

---

**Fonds des Nations Unies pour la population**  
**Notes relatives aux états financiers****Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du FNUAP, et désignation  
de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme chef de file des Nations Unies qui œuvre à l'intégration des questions de population dans le programme de développement mondial afin que les politiques adoptées soient axées sur le bien-être, sur la résilience et sur une croissance économique et un développement durable qui profitent à tous. Il aide les pays à promouvoir et à défendre les droits de l'homme, sans exclusive, notamment en généralisant l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier pour les femmes et les jeunes; à renforcer les capacités en ce qui concerne la collecte, l'analyse et l'utilisation des données relatives à la population aux fins de la définition de politiques et de programmes qui permettent d'éliminer la pauvreté, de remédier aux inégalités et de suivre les progrès; à faire en sorte que chaque grossesse soit désirée et se déroule sans risque et que chaque jeune s'épanouisse pleinement, tout en protégeant l'environnement pour les générations présentes et futures.

**Objectifs de l'organisation**

Le FNUAP promeut le droit à la santé sexuelle et procréative en favorisant la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement (Améliorer la santé maternelle), l'accent étant mis sur deux cibles essentielles : réduire le taux de mortalité maternelle et rendre universel l'accès à la médecine procréative, y compris aux services qui ont trait à la planification familiale volontaire. Il vise ainsi à améliorer la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays. Ses travaux sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique démographique, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes, et déterminés par les besoins des pays. Le FNUAP stimule l'action et la sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et le secteur privé en vue de contribuer à l'amélioration de la vie de milliards de personnes, en particulier des plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des avis techniques et des avis sur les orientations à suivre et en proposant des activités de formation et un soutien, et il s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Guidé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les principales mesures visant à en poursuivre l'application ainsi que par le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence au-delà de 2014, le FNUAP œuvre à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des principes correspondants. Il est notamment résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des sexes et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou

individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cet effet. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement et sont au cœur d'un développement durable, porteur de changements qui profitent à tous.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser le but universellement accepté du développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font partie intégrante des efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins des personnes et pourvoyant à leur bien-être, tout en préservant les ressources naturelles indispensables à la vie. Le Fonds considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés, et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une présence cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies sur le terrain, qui fasse progresser les initiatives de transformation prévues dans le cadre de développement pour l'après-2015, sous la direction d'un coordonnateur résident aux fonctions renforcées au sein d'un réseau collégial et participatif de pairs. Il joue un rôle actif de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De la réalisation de ces objectifs dépend également celle des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : huit objectifs parfaitement conformes au Programme d'action qui ont pour but suprême de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Par sa connaissance approfondie des questions de santé procréative, de population et de développement, le FNUAP contribue à l'action collaborative menée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du programme qui leur feront suite. Il agit dans le cadre de multiples partenariats pour soutenir les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent la réalisation des objectifs fixés. Ces partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

#### **Entité présentant l'information financière**

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, qui reçoit ses directives de politique générale de celle-ci et du Conseil économique et social. Les questions administratives, financières et programmatiques le concernant sont du ressort de son organe directeur, le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 150 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

**Note 2**

**Conventions comptables et retraitement des chiffres de l'année précédente donnés aux fins de comparaison**

**a) Récapitulatif des principales conventions comptables**

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables qui suivent.

**i) Convention comptable**

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

**ii) Période financière**

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2014.

**iii) Unité de compte**

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars le plus proche dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars le plus proche, selon qu'il est précisé, dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

**iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

**v) Actifs financiers**

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture des comptes sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

La valeur des actifs financiers exprimés en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change opérationnel en vigueur à la date de clôture des comptes, les gains et les pertes étant comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers évalués à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Ce classement, qui repose sur l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers, est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la date d'émission ou de constitution. Tous les autres titres sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Actif financier</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements
Titres disponibles à la vente	Placements (aucun au 31 décembre 2014 ni au 31 décembre 2013)
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir, avances de fonctionnement et autres créances
Actifs évalués à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit	Instruments dérivés (aucun au 31 décembre 2014 ni au 31 décembre 2013)

#### *Titres détenus jusqu'à l'échéance*

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que le FNUAP a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2014, le FNUAP a classé ses placements comme des titres détenus jusqu'à l'échéance.

#### *Titres disponibles à la vente*

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis à la juste valeur, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette. Les intérêts des titres disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé, la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en déficit ou excédent dans l'état des résultats financiers. La juste valeur utilisée aux fins des évaluations repose sur la valeur marchande cotée par des vendeurs fiables. Au 31 décembre 2014, le FNUAP n'avait aucun solde débiteur correspondant aux titres financiers classés dans cette catégorie.

### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Ces actifs sont évalués individuellement à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe des preuves objectives de moins-value, par exemple l'insolvabilité d'un débiteur. Les intérêts créditeurs de chaque actif sont comptabilisés en fonction du temps écoulé et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir des opérations avec ou sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

### *Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

Les actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont soit désignés comme tels lors de leur première comptabilisation, soit détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et tous les coûts de transaction sont portés en charges. La juste valeur est évaluée à chaque date de clôture des comptes, les gains ou pertes constatés étant comptabilisés en excédent ou en déficit.

Dans son état des résultats financiers, le FNUAP classe les instruments dérivés dans cette catégorie. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2014, le FNUAP ne comptait aucun dérivé de change en position ouverte ni produit dérivé incorporé relevant de cette catégorie. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture des comptes afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif ou groupe d'actifs a subi une moins-value. Sont notamment considérées comme preuves objectives l'insolvabilité du cocontractant ou l'absence de remboursement de sa part, ou encore la réduction permanente de la valeur du titre. Les moins-values sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

## **vi) Stocks**

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative et de matériel médical ou autre qui sont destinés à être vendus à des tiers ou distribués, soit directement soit par l'entremise des partenaires de réalisation pour appuyer les activités relatives aux programmes menées pour le compte du FNUAP.

Les stocks destinés à la distribution sont entreposés sans frais pour les bénéficiaires mais au coût pour les tiers; ils sont donc évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement. Ils sont portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle.

À la date de clôture des comptes, les stocks se composent d'articles contrôlés par le FNUAP qui soit se trouvent dans des entrepôts soit transitent vers leur lieu de destination où ils n'ont pas encore été reçus.

Le coût des stocks entreposés par le siège est calculé sur la base du coût moyen pondéré, tandis que celui des stocks en transit ou entreposés sur le terrain est déterminé en fonction de leur coût réel majoré des coûts de transport (calculés sur la base des coûts standard).

Les immobilisations corporelles contrôlées par le FNUAP et en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture des comptes sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles sur la base du coût réel des marchandises. Elles sont portées en charges une fois le transfert de contrôle effectué.

#### vii) Dépréciation des créances douteuses

*Contributions à recevoir.* Les contributions non préaffectées restant dues sont analysées et une dépréciation est constatée lorsque la créance est jugée douteuse. Toute contribution due depuis plus de trois ans est considérée comme douteuse. Toutes les contributions à recevoir sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, en particulier celles qui demeurent impayées après que l'échéance fixée a été dépassée ou que l'accord a expiré. Si les parties s'entendent pour réduire le montant de la contribution avant expiration de l'accord, la contribution et le montant à recevoir sont directement abaissés. Quand le FNUAP n'a pas eu de nouvelles du donateur à la date d'expiration de l'accord ou quand le donateur prend unilatéralement la décision de se soustraire à cet accord, les contributions qu'il doit encore sont considérées comme douteuses et une dépréciation est alors comptabilisée.

*Avances de fonctionnement.* Les avances de fonctionnement restant dues sont analysées et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse. Ces avances sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant des dépréciations.

*Autres éléments d'actif.* Les éléments inscrits à la rubrique Autres éléments d'actif (avances consenties aux fonctionnaires, créances et autres) sont analysés et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est douteuse. Le montant de ces dépréciations est déduit de celui des actifs dans l'état I et dans la note 6 b).

#### viii) Immobilisations corporelles

Le seuil d'immobilisation des biens durables contrôlés par le FNUAP correspond à un coût unitaire de 1 000 dollars. Tout bien durable dont la valeur dépasse ce seuil est porté en immobilisations au moment de sa mise en service et amorti sur sa durée d'utilité. Pour les catégories d'immobilisations corporelles amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois de

l'acquisition, mais aucun amortissement n'est constaté le mois de la sortie de l'état de la situation financière.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur la plus courte de la durée d'utilité estimative de l'amélioration ou de la durée du bail. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées. Le coût historique comprend le coût d'acquisition et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin qu'il puisse être utilisé tel que la direction l'avait prévu. Les frais de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations corporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	7 ans
Mobilier et agencements	De 6 à 10 ans
Matériel de télécommunications et matériel informatique	De 2 à 9 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée d'utilité
Immeubles	30 ans
Terrains	Pas d'amortissement
Biens patrimoniaux	Pas d'amortissement

**ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture des comptes. En cas de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable des actifs considérés et opère la dotation aux dépréciations qui s'impose.

**x) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût atteint le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le coût d'entrée de ces logiciels ne comprend pas les coûts de recherche et de maintenance. L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'immobilisations incorporelles</i>	<i>Durée d'utilité estimative</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	De 3 à 6 ans
Logiciels développés en interne	De 3 à 6 ans
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Licences et redevances	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans
Droits d'auteur	De 3 à 10 ans

**xi) Passifs financiers**

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit; et autres passifs financiers.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer, fonds détenus au nom de donateurs, avances exigibles, autres passifs
Juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit	Instruments financiers dérivés

Les passifs financiers sont principalement des dettes afférentes à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'avaient pas été payés à la date de clôture, des fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Classés comme « autres passifs financiers », ils sont initialement constatés à la juste valeur et, le cas échéant, évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les instruments dérivés sont classés comme « passifs financiers à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit » et sont soit désignés comme tels lors de leur première comptabilisation, soit détenus à des fins de transaction. Ils sont constatés à la juste valeur à chaque date de clôture et leur variation est comptabilisée en excédent ou en déficit dans l'état des résultats

financiers. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables. Il s'agit notamment d'instruments dérivés incorporés dans des dépôts à terme qui leur permettent d'être remboursés par des contreparties dans une autre monnaie en échange d'une rémunération plus importante. La juste valeur des instruments dérivés est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2014, le FNUAP ne détenait aucun instrument dérivé de change en position ouverte ni aucun instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Le PNUD n'applique pas la comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

## xii) Passifs liés aux avantages du personnel

Le personnel s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les engagements afférents aux nouveaux fonctionnaires sont comptabilisés à compter de la date à laquelle les intéressés prennent leurs fonctions.

Les avantages du personnel du FNUAP sont classés comme avantages à court terme et avantages postérieurs à l'emploi.

### *Avantages à court terme du personnel*

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'année financière où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent le paiement des jours de congé annuel accumulés, les prestations liées au congé dans les foyers et d'autres avantages à court terme.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable pouvant aller jusqu'à 60 jours et ouvrant droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service. L'organisation comptabilise au passif la valeur totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comprend les frais de voyage afférents au congé dans les foyers suivant, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps.

*Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le FNUAP comprennent :

- L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. Cet engagement représente la valeur actualisée de la part revenant au FNUAP dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité;
- Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le paiement des frais d'expédition et de voyage. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'organisation et il est évalué à la valeur actualisée pour régler ces prestations lorsque le fonctionnaire quitte l'organisation.

Ces avantages sont considérés comme des régimes de prévoyance à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié aux régimes de prévoyance à prestations définies est évalué à la valeur actualisée des engagements afférents à ces prestations. Les variations dues aux gains et pertes actuariels sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actuelle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi est basé sur le rendement d'obligations de sociétés de premier rang.

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir au personnel des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FNUAP et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Fonds dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations que le FNUAP a versées au

régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

**xiii) Produits**

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées contributions ordinaires, contributions aux ressources de base ou contributions non réservées) représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte;

b) Les contributions préaffectées (également appelées autres contributions, contributions aux ressources autres que les ressources de base ou contributions réservées) représentent les ressources dont l'utilisation est soumise à des restrictions définies par les donateurs. Elles comprennent les contributions au titre des activités cofinancées et du programme des administrateurs auxiliaires. Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale thématiques et autres.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent administrateur pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les fonds sont décaissés par l'agent administrateur.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme contributions dans le corps des états financiers. Elles sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant fournis à titre gracieux.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lors du transfert desdits biens; les produits provenant de la prestation de services d'achat sont comptabilisés sur la base de la valeur des services fournis.

**xiv) Remboursements aux donateurs**

Les remboursements liés à l'expiration ou à la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions. Elles sont présentées dans l'état II, la note 15 et le tableau B.

**xv) Charges**

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Le FNUAP ne peut

pas imposer une méthode comptable à ses partenaires de réalisation, mais ceux-ci sont tenus de soumettre des rapports sur les frais engagés à l'achèvement des activités qu'il finance.

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui exécutent des activités relatives aux programmes communiquent au FNUAP des rapports rendant compte de la façon dont ils ont utilisé les ressources, rapports qui servent de base à l'enregistrement des charges afférentes aux programmes dans les comptes de l'organisation. Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ses partenaires de réalisation, il le fait sur la base de projections de trésorerie et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis par les partenaires. Les avances non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées à la rubrique Avances de fonctionnement de l'état I.

La même obligation de présenter au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation des ressources reçues vaut lorsque les partenaires de réalisation sont des organismes des Nations Unies. Dans ces rapports, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme auteur du rapport.

Les frais engagés par les partenaires de réalisation au titre de l'appui aux programmes ou qui leur sont payés sont englobés dans les fonds utilisés par les partenaires de réalisation.

Les charges indirectes imputées aux activités financées par des contributions préaffectées pour couvrir des dépenses afférentes à la gestion et à l'administration de ces activités n'apparaissent pas comme charges, sauf à l'alinéa b) de la note 24 et dans le tableau B. Les charges indirectes sont recouvrées aux taux ci-après.

(En pourcentage)

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords types de cofinancement signés après le 1 <sup>er</sup> janvier 2014	8
Fonds d'affectation spéciale thématiques	7
Contributions de gouvernements participant au financement de leur propre programme de pays	5
Accords généraux	En fonction de l'accord
Accords types de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 <sup>er</sup> janvier 2014	8

#### xvi) Gains et pertes de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont comptabilisés aux rubriques Autres produits et Autres charges, respectivement. Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2014.

**xvii) Contrats de location**

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. La valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

**xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie**

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit dans les états financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien ou de la part qu'y occupe le FNUAP est alors constaté d'avance; passé progressivement en produits, il contrebalance l'amortissement comptabilisé sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci si elle est plus courte.

**xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels**

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation; c) le montant de l'obligation peut être déterminé de façon suffisamment fiable.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du FNUAP; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais

non comptabilisée du fait qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre; ou encore une obligation dont le montant ne peut pas être mesuré de façon suffisamment fiable.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle de l'entité.

**xx) Information concernant les parties liées**

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des fonctionnaires de rang supérieur de l'organisation (et les membres de leur famille proches), à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation, le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Chef du Service de l'information de gestion et celui du Service des achats. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

**xxi) Engagements**

Les engagements sont des charges futures que le FNUAP devra supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent : les engagements en capital (montant des dépenses en immobilisations qui n'ont pas été payées ou sont devenues exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats pour la fourniture au FNUAP de biens et services lors de périodes à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

**xxii) Services d'achat**

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de

gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2014) et qui est inscrite à la rubrique Autres produits.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux B et C. La note 16 donne des indications supplémentaires sur les produits tirés des services d'achat.

**xxiii) Utilisation d'estimations**

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, les estimations portent sur la juste valeur des terrains et bâtiments, les engagements au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, le règlement des litiges, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, les durées d'utilité et la dépréciation des immobilisations corporelles. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

**xxiv) Dispositions transitoires**

Le FNUAP a appliqué les dispositions transitoires des normes IPSAS de la façon suivante :

- La disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) a été appliquée en ce qui concerne les aménagements apportés aux locaux pris à bail;
- La norme IPSAS 25 (Avantages du personnel) a été appliquée de façon prospective : le FNUAP ne présente pas de données comparatives pour les quatre précédentes périodes de présentation de l'information financière en ce qui concerne la valeur actualisée des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférente aux passifs correspondants;
- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de façon prospective : ainsi, les actifs incorporels acquis ou développés en interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'ont pas été portés en immobilisations.

**xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs**

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2014-2017 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des

contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera dans la note 23 des comparaisons entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers.

## b) Changements apportés à la présentation et aux estimations comptables

### i) Changements apportés à la présentation

Le FNUAP est déterminé à continuer d'améliorer la qualité et la lisibilité de ses états financiers. On note à cet égard que les changements ci-après ont été apportés aux états financiers de 2014 :

- Le tableau B a été élargi et englobe désormais des sources de financement dont il était précédemment fait état dans les tableaux C et E;
- Les tableaux D et E ont été regroupés pour faciliter la présentation des charges du FNUAP par source de financement, réparties entre ressources préaffectées et ressources non préaffectées. Le nouveau tableau est muet en ce qui concerne les produits, puisqu'il est fait état de cette information dans le tableau A et dans les notes 15 et 16;
- En 2014, toutes les charges de l'organisation ont été classées dans trois catégories, à savoir les programmes de pays, les interventions aux niveaux mondial et régional et les autres activités relatives aux programmes, le budget institutionnel et les activités administratives centrales. Ce changement a influé sur la présentation des charges à l'alinéa a) de la note 19 et dans le nouveau tableau D. L'information relative aux charges de 2013 est conforme à la nouvelle présentation afin de faciliter la comparaison d'une année sur l'autre.

### ii) Changements apportés aux estimations comptables

En 2014, le FNUAP a révisé ses estimations relatives à la durée d'utilité des immobilisations corporelles afin de mieux les faire cadrer avec la durée de vie économique véritable de ces éléments. De ce fait, le montant des amortissements s'est élevé à 5,6 millions de dollars, soit 1,3 million de dollars de moins que le montant qui aurait été comptabilisé si les anciennes estimations avaient été utilisées.

## Note 3

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La catégorie trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Fonds en caisse	—	1
Fonds en banque	13 288	21 059

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Titres du marché monétaire <sup>a</sup>	21 097	26 066
Dépôts à terme <sup>a</sup>	25 000	–
Effets de commerce et bons à prime <sup>a</sup>	–	74 993
<b>Total</b>	<b>59 385</b>	<b>122 119</b>

<sup>a</sup> Les instruments financiers arrivant à échéance dans les trois mois suivant leur acquisition sont classés dans la catégorie équivalents de trésorerie.

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et, pour un petit nombre d'entre eux, en monnaies locales (voir note 25).

La question de l'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et celle de ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

#### Note 4 Placements

Au 31 décembre 2014, les placements ayant une échéance égale ou supérieure à trois mois se décomposaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Valeur de réalisation	Coût amorti	Valeur de réalisation	Coût amorti
Obligations	725 781	725 368	520 064	519 438
Dépôts à terme <sup>a</sup>	150 000	150 000	–	–
Effets de commerce et bons à prime <sup>a</sup>	–	–	124 938	124 943
<b>Total</b>	<b>875 781</b>	<b>875 368</b>	<b>645 002</b>	<b>644 381</b>
<b>Dont :</b>				
Arrivant à échéance à moins d'un an	378 476	378 448	361 131	360 696
Arrivant à échéance à plus d'un an	497 305	496 920	283 871	283 685
<b>Total</b>	<b>875 781</b>	<b>875 368</b>	<b>645 002</b>	<b>644 381</b>

<sup>a</sup> Instruments financiers arrivant à échéance à plus de trois mois.

Le FNUAP classe l'intégralité de son portefeuille dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance. Ces éléments sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt réel. La valeur de réalisation de ces actifs indiquée dans la présente note est calculée sur la base des prix du marché établis par des vendeurs reconnus. Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. La question de l'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et celle de ses activités de contrôle des risques liés aux actifs

financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Le montant total des placements s'élève à 875,4 millions de dollars. Sur ce montant, 454,3 millions de dollars sont réservés à des usages particuliers, comme suit :

• Réserve opérationnelle	95,1 millions de dollars
• Engagements au titre des avantages du personnel	177,3 millions de dollars
• Fonds de dotation privé (principal)	33,7 millions de dollars
• Fonds détenus par le FNUAP pour le compte d'autres organisations du système des Nations Unies en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs	143,2 millions de dollars
• Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5,0 millions de dollars

Au 31 décembre 2014, les placements du FNUAP avaient une échéance moyenne de 16,8 mois. L'échéance moyenne au 31 décembre 2013 était de 10,7 mois.

Le rendement moyen du portefeuille était de 0,6 % en 2014. Il était de 0,8 % en 2013.

En 2014, le portefeuille a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépôts à terme		Effets de commerce et bons à prime		Obligations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	–	–	<b>124 943</b>	<b>24 972</b>	<b>519 438</b>	<b>523 311</b>	<b>644 381</b>	<b>548 283</b>
À ajouter : Achats	330 000	–	44 907	164 764	485 076	240 738	859 983	405 502
À déduire : Titres arrivés à échéance	(180 000)	–	(170 000)	(65 000)	(270 785)	(237 716)	(620 785)	(302 716)
Amortissement	–	–	150	207	(8 361)	(6 895)	(8 211)	(6 688)
<b>Solde de clôture</b>	<b>150 000</b>	–	–	<b>124 943</b>	<b>725 368</b>	<b>519 438</b>	<b>875 368</b>	<b>644 381</b>

La valeur comptable des obligations à la date de clôture des comptes est indiquée ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Obligations	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Valeur de réalisation	Coût amorti	Valeur de réalisation	Coût amorti
Obligations de banques commerciales	58 549	58 555	68 394	68 366
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	155 403	155 243	91 120	90 854

<i>Obligations</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>		<i>Au 31 décembre 2013</i>	
	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Valeur de réalisation</i>	<i>Coût amorti</i>
Obligations émises par des organismes supranationaux	318 635	318 517	225 274	225 200
Obligations émises par le Gouvernement et des organismes fédéraux des États-Unis	124 611	124 494	15 007	15 009
Obligations émises par des sociétés	58 456	58 434	109 729	109 474
Obligations émises par des collectivités territoriales et locales	10 127	10 125	10 540	10 535
<b>Total</b>	<b>725 781</b>	<b>725 368</b>	<b>520 064</b>	<b>519 438</b>

**Note 5**  
**Stocks**

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
Biens relatifs à la santé de la procréation, dont :	49 497	42 460
Produits en transit	27 066	29 193
Produits en stock	22 431	13 267
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	4 785	4 099
<b>Total</b>	<b>54 282</b>	<b>46 559</b>

Les biens relatifs à la santé de la procréation en transit à la date de clôture sont des articles détenus par le FNUAP qui font l'objet d'achats internationaux, qui ne sont pas entreposés dans des locaux connus et qui n'ont pas encore été physiquement transférés aux bénéficiaires ou partenaires de réalisation.

En 2013 et 2014, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2014</i>	<i>2013</i>
<b>Stocks détenus au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>46 559</b>	<b>35 743</b>
Ajouts	155 722	157 586
Stocks distribués	(147 685)	(146 655)
Sorties du bilan/ajustements	(314)	(115)
<b>Stocks détenus au 31 décembre</b>	<b>54 282</b>	<b>46 559</b>

**Note 6****Contributions à recevoir, paiements anticipés et autres éléments d'actif****a) Contributions à recevoir**

Au 31 décembre 2014, les contributions à recevoir s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
<b>Opérations sans contrepartie directe</b>		
Contributions à recevoir (créances courantes)	117 239	213 980
Ressources non préaffectées	547	3 299
Ressources préaffectées	116 692	210 681
Contributions à recevoir (créances non courantes)	111 659	71 513
Ressources non préaffectées	–	–
Ressources préaffectées	111 659	71 513
<b>Opérations avec contrepartie directe</b>		
Contributions à recevoir (créances courantes)	171	10
Contributions à recevoir (créances non courantes)	–	–
<b>Total</b>	<b>229 069</b>	<b>285 503</b>

Les contributions à recevoir sont présentées nettes des dépréciations de créances douteuses. Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement de l'organisation, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP ne reçoit pas de contrepartie de valeur approximativement égale pour les biens ou services fournis. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe. La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

*Analyse chronologique*

Au 31 décembre 2014, les contributions dues relevant d'opérations sans contrepartie directe (à l'exception de celles relatives au programme des administrateurs auxiliaires) se répartissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	Au 31 décembre 2014		Au 31 décembre 2013	
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées
2010	–	–	278	–
2011	171	–	181	–
2012	151	220	195	2 237
2013	146	202	2 925	105 757
2014	250	8 196	–	–
<b>Contributions à recevoir</b>	<b>718</b>	<b>8 618</b>	<b>3 579</b>	<b>107 994</b>
Ajustements pour pertes de change non réalisées	–	–	(2)	–
Dépréciation des créances douteuses	(171)	–	(278)	–
Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre	–	219 904	–	174 210
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>228 522</b>	<b>3 299</b>	<b>282 204</b>

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans les tableaux A et B (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses).

*Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)*

L'évolution en 2014 des dépréciations de créances douteuses a été la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
<b>Dépréciation des créances douteuses au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(278)</b>	<b>(233)</b>
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(171)	(278)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	228	227
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	50	6
<b>Dépréciation des créances douteuses au 31 décembre</b>	<b>(171)</b>	<b>(278)</b>

**b) Paiements anticipés et autres actifs courants et non courants**

Les paiements anticipés et autres actifs courants et non courants se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Paiements anticipés et autres actifs courants</b>		
Avances versées aux fonctionnaires	4 190	3 804
Intérêts courus	5 245	3 264
Paiements anticipés	6 373	2 512
Créances diverses	6 804	4 752
Montants dus des institutions spécialisées des Nations Unies	2 199	403
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	3 947	143
À déduire : dépréciation des créances douteuses	(309)	(113)
<b>Total</b>	<b>28 449</b>	<b>14 765</b>
<b>Autres actifs non courants</b>		
Créances à long terme	10	11
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

**Note 7****Avances de fonctionnement**

Les avances de fonctionnement, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Gouvernements	7 430	9 508
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	4 989	3 906
Institutions spécialisées des Nations Unies	1 551	1 785
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(106)	(53)
<b>Total</b>	<b>13 864</b>	<b>15 146</b>

## Note 8 Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Terrain		Immeubles		Mobiliier et agencements		Matériel de télécommunications et matériel informatique		Véhicules		Améliorations locative		Biens en construction encore non utilisables		Total	
	201	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Charges</b>																
Au 1 <sup>er</sup> janvier	227	227	9 908	8 330	4 045	4 065	16 576	15 744	29 643	27 584	4 493	3 751	956	1 725	65 848	61 426
Ajouts	–	–	126	478	505	604	2 526	2 405	3 147	4 276	396	742	2 025	956	8 725	9 461
Cessions	–	–	–	–	(255)	(211)	(1 935)	(1 985)	(2 516)	(2 885)	(165)	(50)	–	–	(4 871)	(5 131)
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–	–	4	(4)
Ajustements/ reclassements	–	–	550	1 100	132	(413)	238	412	144	672	(11)	50	(852)	(1 725)	201	96
<b>Au 31 décembre</b>	<b>227</b>	<b>227</b>	<b>10 584</b>	<b>9 908</b>	<b>4 427</b>	<b>4 045</b>	<b>17 405</b>	<b>16 576</b>	<b>30 422</b>	<b>29 643</b>	<b>4 713</b>	<b>4 493</b>	<b>2 129</b>	<b>956</b>	<b>69 907</b>	<b>65 848</b>
<b>Amortissements cumulés</b>																
Au 1 <sup>er</sup> janvier	–	–	980	660	2 150	1 776	10 665	10 097	18 312	16 356	1 900	1 112	–	–	34 007	30 001
Charges d'amortissement	–	–	291	320	369	556	1 409	2 439	2 700	4 425	842	814	–	–	5 611	8 554
Cessions	–	–	–	–	(167)	(129)	(1 695)	(1 874)	(1 885)	(2 521)	(87)	(24)	–	–	(3 834)	(4 548)
Ajustements/reclassements	–	–	59	–	107	(53)	(162)	3	(12)	52	8	(2)	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 330</b>	<b>980</b>	<b>2 459</b>	<b>2 150</b>	<b>10 217</b>	<b>10 665</b>	<b>19 115</b>	<b>18 312</b>	<b>2 663</b>	<b>1 900</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35 784</b>	<b>34 007</b>
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>227</b>	<b>227</b>	<b>8 928</b>	<b>7 670</b>	<b>1 895</b>	<b>2 289</b>	<b>5 911</b>	<b>5 647</b>	<b>11 331</b>	<b>11 228</b>	<b>2 593</b>	<b>2 639</b>	<b>956</b>	<b>1 725</b>	<b>31 841</b>	<b>31 425</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>227</b>	<b>227</b>	<b>9 254</b>	<b>8 928</b>	<b>1 968</b>	<b>1 895</b>	<b>7 188</b>	<b>5 911</b>	<b>11 307</b>	<b>11 331</b>	<b>2 050</b>	<b>2 593</b>	<b>2 129</b>	<b>956</b>	<b>34 123</b>	<b>31 841</b>

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé, dont les résultats ont été comparés avec le registre des biens durables établi au 31 décembre 2014. Ce dénombrement et la valeur des immobilisations correspondantes sont certifiés aussi bien par le siège que par les bureaux de pays.

Les biens en construction concernent principalement des locaux situés au Brésil (1,3 million de dollars) ainsi que des immobilisations en transit à la date de clôture des comptes (0,8 million de dollars). Sur l'ensemble des biens en construction qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2013 (se chiffrant à 1 million de dollars), des biens d'un montant de 0,9 millions de dollars ont été achevés et mis en service avant le 31 décembre 2014 et sont donc présentés dans leurs catégories respectives. La valeur des engagements non réglés pour l'achat de biens d'équipement s'établissait à 0,4 millions de dollars au 31 décembre 2014. À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 14,1 millions de dollars (contre 16,4 millions de dollars en 2013).

## Note 9

### Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2014, les immobilisations incorporelles – logiciels développés en interne et logiciels achetés – détenues par le FNUAP s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logiciels		Logiciels en cours d'élaboration		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Charges</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	96	–	59	–	155	–
Ajouts	615	96	107	59	722	155
Cessions	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre</b>	<b>711</b>	<b>96</b>	<b>166</b>	<b>59</b>	<b>877</b>	<b>155</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	18	–	–	–	18	–
Charges d'amortissement	211	18	–	–	211	18
Cessions	–	–	–	–	–	–
<b>Au 31 décembre</b>	<b>229</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>229</b>	<b>18</b>
<b>Valeur comptable nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>78</b>	<b>–</b>	<b>59</b>	<b>–</b>	<b>137</b>	<b>–</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre</b>	<b>482</b>	<b>78</b>	<b>166</b>	<b>59</b>	<b>648</b>	<b>137</b>

La valeur des engagements non réglés pour l'achat de biens d'équipement s'établissait à 0,2 millions de dollars au 31 décembre 2014.

**Note 10**  
**Dettes et charges à payer**

Les dettes et charges à payer se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
Dettes	20 310	23 337
Engagements cumulés	29 233	27 540
Sommes dues à l'agent d'administration	143 178	36 096
Avances reçues au titre des activités d'achat	10 659	13 653
Sommes dues à des institutions spécialisées des Nations Unies	39	22 452
Fonds de fonctionnement à verser	6 925	6 746
Sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	2 090	3 640
<b>Total</b>	<b>212 434</b>	<b>133 464</b>

4.13 Les « sommes dues à l'agent d'administration » correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP pour les activités de programme qui seront exécutées par un groupe d'organismes des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu, dans un laps de temps court.

**Note 11**  
**Engagements au titre des contrats de location-financement**

Le FNUAP n'avait aucun contrat commercial de location-financement au 31 décembre 2014.

**Note 12**  
**Avantages du personnel**

Les engagements au titre des avantages du personnel désignent les engagements au titre du reliquat de congés payés, du congé dans les foyers, des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages, comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
<b>Passifs courants liés aux avantages du personnel</b>		
<b>Avantages à court terme</b>		
Jours de congé accumulés	22 509	21 744
Congé dans les foyers	2 697	3 408

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) <sup>a</sup>	862	374
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	2 978	3 706
Assurance maladie après la cessation de service	2 736	2 215
<b>Total partiel</b>	<b>31 782</b>	<b>31 447</b>
<b>Passifs non courants liés aux avantages du personnel</b>		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	21 016	20 700
Assurance maladie après la cessation de service	279 286	207 184
<b>Total partiel</b>	<b>300 302</b>	<b>227 884</b>
<b>Total</b>	<b>332 084</b>	<b>259 331</b>

<sup>a</sup> Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

### Jours de congé accumulés

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Le FNUAP comptabilise ce passif en calculant, d'après le barème des traitements en vigueur, la valeur effective à la date de clôture des comptes du nombre de jours de congé accumulés par les fonctionnaires, sans effectuer d'actualisation.

### Congé dans les foyers

Cet engagement représente le montant cumulé à la date de clôture des frais de voyage prévus à l'occasion du congé suivant dans les foyers pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et il n'est pas compensable à la cessation de service.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des prestations liées au rapatriement des fonctionnaires en activité et au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été calculés, sur la base d'une évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2014, par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

### Prestations liées au rapatriement

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de

déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2014 des engagements au titre de ces prestations :

(En pourcentage)

<i>Principales hypothèses retenues pour calculer le montant des engagements au titre des prestations liées au rapatriement</i>		
	2014	2013
Taux équivalent unique d'actualisation	3,30	4,00
Progression annuelle des traitements <sup>a</sup>	Entre 5,00 et 10,80	Entre 5,00 et 10,80
Augmentation des frais de voyage	2,25	2,50

<sup>a</sup> Des taux différents ont été appliqués en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement concernant les fonctionnaires en activité était estimée à 24,0 millions de dollars au 31 décembre 2014.

Une réserve a été constituée pour couvrir l'intégralité des prestations versables aux anciens fonctionnaires qui ne les avaient pas encore réclamées au 31 décembre 2014 et à l'égard desquels l'organisation restait redevable.

#### **Assurance maladie après la cessation de service**

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies proposé par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie proposé par l'organisation pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2014 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

(En pourcentage)

<i>Principales hypothèses retenues pour calculer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service</i>		
	2014	2013
Taux équivalent unique d'actualisation	4,00	5,01
Taux d'inflation	2,25	2,50
Taux tendanciels de hausse du coût des soins de santé :		
Plans autres que Medicare proposés aux États-Unis	6,80, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans	7,30, tombant progressivement à 4,50 après 10 ans

Principales hypothèses retenues pour calculer  
le montant des engagements au titre de l'assurance  
maladie après la cessation de service

	2014	2013
Plans Medicare proposés aux États-Unis	6,10, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans	6,30, tombant progressivement à 4,50 après 10 ans
Plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	5,00, tombant progressivement à 4,50 après 9 ans	5,00, tombant progressivement à 4,50 après 10 ans
Plans d'assurance maladie autres que ceux proposés aux États-Unis	5,00 (taux forfaitaire)	5,00 (taux forfaitaire)

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

Les primes de tous les participants sont prises en compte pour calculer la valeur des engagements résiduels de l'organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part du FNUAP ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

Sur cette base, la valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2014, déduction faite des primes à la charge des participants, s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Montant brut des engagements	440 617	327 154
À déduire : Primes à la charge des participants	(158 595)	(117 755)
<b>Montant net des engagements</b>	<b>282 022</b>	<b>209 399</b>

### Évaluation actuarielle

Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement sont calculés par des actuaires-conseils indépendants. Les hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle doivent être communiquées dans les états financiers.

L'évaluation actuarielle pour 2014 a été effectuée sur la base des mêmes données démographiques que celles qui ont été communiquées à l'actuaire en 2013 aux fins du calcul des engagements dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2013. Toutefois, les actuaires ont procédé à un examen des principales hypothèses retenues – taux d'actualisation, taux tendanciel d'évolution des frais médicaux et taux d'inflation – dans le cadre de l'évaluation pour 2014. La prochaine évaluation actuarielle complète, arrêtée au 31 décembre 2015, sera effectuée en 2016.

La valeur actuarielle des engagements au titre des régimes à prestations définies est obtenue en actualisant le montant probable des futurs paiements nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services rendus par les fonctionnaires durant la période en cours et les périodes précédentes. L'actuaire a utilisé les taux du jour de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup pour calculer le taux d'actualisation des régimes à prestations définies faisant l'objet d'une évaluation actuarielle.

La valeur actuarielle tient compte également des pertes actuarielles résultant des modifications apportées aux principales hypothèses depuis la précédente évaluation. Autre facteur entrant en jeu dans l'évaluation, les primes payées par les participants, indiquées dans le tableau sous l'appellation « Primes à la charge des participants », sont déduites du montant brut des engagements pour calculer les engagements résiduels du FNUAP.

Le montant au 31 décembre 2014 des engagements, des dépenses annuelles et des primes tenait compte des projections de l'évaluation au 31 décembre 2013 et des ajustements au titre des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Les écarts mineurs constatés entre le montant effectif des dépenses annuelles et les projections du rapport de l'actuaire ont été corrigés dans l'état des résultats financiers.

L'évolution en 2014 du montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement s'explique par les facteurs suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>209 399</b>	<b>24 406</b>	<b>233 805</b>
<b>Dépenses comptabilisées en 2014</b>			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	10 215	1 877	<b>12 092</b>
Coût financier	10 423	899	<b>11 322</b>
<b>Montant total des dépenses comptabilisées pour l'année 2014</b>	<b>20 638</b>	<b>2 776</b>	<b>23 414</b>

<i>Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<b>Total</b>
Prestations versées (déduction faite des cotisations des participants)	(2 326)	(3 854)	<b>(6 180)</b>
(Gains)/pertes actuariels	54 311	666	<b>54 977</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>282 022</b>	<b>23 994</b>	<b>306 016</b>

Le « coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période » représente l'accroissement de la valeur actuarielle des engagements au titre d'un régime de prévoyance à prestations définies résultant des droits accumulés par le personnel en 2014. Le « coût financier » est l'accroissement résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Les « prestations versées » représentent les décaissements au titre des avantages du personnel effectués durant l'année considérée. Les « gains ou pertes actuariels » se produisent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme concernant les engagements. Ils résultent d'ajustements opérés à la lumière de l'expérience (différence entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et de changements intervenus dans les hypothèses actuarielles.

Le gain actuariel global enregistré en 2014, qui s'explique par la diminution du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation actuarielle de l'assurance maladie après la cessation de service, est comptabilisé directement comme variation de l'actif net (état III).

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pertes/(gains) actuariels</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<b>Total</b>
Au 31 décembre 2013	59 100	4 525	<b>63 625</b>
Période considérée	54 311	666	<b>54 977</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>113 411</b>	<b>5 191</b>	<b>118 602</b>

### Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 1 % du taux équivalent unique d'actualisation ou du taux tendanciel du coût des services de santé aurait sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et sur la somme du coût des services rendus et du coût financier (toutes autres hypothèses demeurant constantes) :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		
	<i>Passif à la date de clôture</i>	<i>Somme du coût des services rendus et du coût financier</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>
Taux équivalent unique d'actualisation :			
Augmentation de 1 %	(54 047)	–	(1 922)
Diminution de 1 %	67 579	–	2 111
Taux tendanciel du coût des services de santé :			
Augmentation de 1 %	63 164	7 700	–
Diminution de 1 %	(48 945)	(6 429)	–

### Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2014, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre des avantages du personnel se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Financement des engagements au titre des avantages du personnel</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>		
	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	282 022	162 048	119 974
Prestations liées au rapatriement	24 856	2 092	22 764
Jours de congé accumulés	22 509	12 609	9 900
Congé dans les foyers	2 697	548	2 149
<b>Total</b>	<b>332 084</b>	<b>177 297</b>	<b>154 787</b>

En 2014, les engagements ont été financés comme suit :

- Virement à partir des soldes de fonds d'un montant de 10,0 millions de dollars qui sinon aurait été disponible pour financer des programmes;
- Intérêts créditeurs d'un montant de 0,9 million de dollars perçus sur la portion déjà financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service;
- Ajustements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes payées), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du congé dans les foyers correspondant à des dépenses de personnel d'un montant de 9,2 millions de dollars engagées en 2014.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2013</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Augmentation/ (diminution) nette</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
	<i>Montant non financé</i>	<i>du passif</i>	<i>du financement</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	61 603	72 623	14 252	119 974
Prestations liées au rapatriement	23 415	76	727	22 764
Congés annuels	13 998	765	4 863	9 900
Congé dans les foyers	3 117	(711)	257	2 149
<b>Total</b>	<b>102 133</b>	<b>72 753</b>	<b>20 099</b>	<b>154 787</b>

**Prestations de retraite**

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime des pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du FNUAP dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 a fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre 1,87 % selon l'évaluation à fin 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension, qui signifie que le taux de

cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 24,42 % (contre 25,57 % selon l'évaluation à fin 2011), alors que le taux de cotisation effectif était de 23,70 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 127,5 % (130,0 % dans l'évaluation arrêtée à fin 2011). Il était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation à fin 2011) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle du montant total des engagements de la Caisse. Qui plus est, la valeur de réalisation des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

L'Assemblée générale a autorisé la Caisse, en décembre 2012 et en avril 2013 respectivement, à relever à 65 ans l'âge normal et l'âge obligatoire du départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite est pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

Les cotisations versées à la Caisse en 2014 s'élevaient à 30,3 millions de dollars (contre 28,6 millions de dollars en 2013).

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

### Note 13

#### Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
<b>Passifs courants</b>		
Autres passifs courants	226	1 773
Produits comptabilisés d'avance	17 421	616
<b>Total</b>	<b>17 647</b>	<b>2 389</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Autres passifs non courants	167	–
Produits comptabilisés d'avance	5 436	5 884
<b>Total</b>	<b>5 603</b>	<b>5 884</b>

Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement (4,9 millions de dollars), les contributions au titre des ressources ordinaires qui ont été reçues d'avance (17,0 millions de dollars) et la valeur de la période de location gratuite offerte par le propriétaire des locaux du siège du FNUAP à New York (1,0 million de dollars).

**Note 14****Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds non réservés à des fins particulières</i>		<i>Soldes des fonds réservés à des fins particulières</i>			<i>Solde global des fonds</i>	<i>Réserve opérationnelle</i>		<i>Réserve au titre de bureaux et des logements hors siège</i>		<i>2014</i>	<i>2013</i>
	<i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel</i>		<i>Services d'achats</i>	<i>Recouvrement des fonds</i>	<i>Fonds en fiducie privée</i>		<i>Réserve opérationnelle</i>		<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>	<i>Total des réserves et des soldes des fonds</i>		
	<i>Solde disponible pour les programmes</i>		<i>[Note 14 a)]</i>	<i>[Note 14 b)]</i>	<i>[Note 14 c)]</i>		<i>[Note 14 d)]</i>	<i>[Note 14 e)]</i>				
Solde au 31 décembre	40 333	(102 133)	5 093	5 858	37 606	(13 243)	91 660	5 000	83 417	61 118		
Excédent/(déficit)	34 569	(7 677)	–	–	(2 096)	24 796	–	(1 828)	22 968	(11 620)		
Variations des montants alloués												
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	(10 000)	10 000	–	–	–	–	–	–	–	–		
Virements												
Sur la réserve au titre des bureaux et logements hors siège	(1 828)	–	–	–	–	(1 828)	–	1 828	–	–		
Sur la réserve opérationnelle	(3 468)	–	–	–	–	(3 468)	3 468	–	–	–		
Virements entre ressources du FNUAP	1 419	–	(769)	–	–	650	–	–	650	(600)		
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds												
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	–	(54 977)	–	–	–	(54 977)	–	–	(54 977)	34 519		
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>61 025</b>	<b>(154 787)</b>	<b>4 324</b>	<b>5 858</b>	<b>35 510</b>	<b>(48 070)</b>	<b>95 128</b>	<b>5 000</b>	<b>52 058</b>	<b>83 417</b>		
<b>Total net</b>		<b>(93 762)</b>			<b>45 692</b>			<b>100 128</b>				

*Notes :*

Pour déterminer le solde des ressources inutilisées qui seront disponibles pour les programmes en 2015, des ajustements doivent être apportés aux soldes des fonds indiqués ci-dessus afin de correspondre aux conventions comptables utilisées pour l'établissement du budget : immobilisations corporelles non amorties, déduction faite de la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement (27,0 millions de dollars), stocks (6,5 millions), avances non soldées versées au titre de l'approche multisectorielle (2,0 million) et autres montants soumis à restrictions internes (0,4 million). Le solde pouvant être distribué s'établit ainsi à 25,1 millions de dollars.

Distinction entre solde des fonds réservés à des fins particulières et solde des fonds non réservés à des fins particulières : l'expression « solde des fonds réservés à des fins particulières » désigne la part du solde des ressources ordinaires réservée à des fins particulières qui ne peut être consacrée aux programmes. L'expression « solde des fonds non réservés à des fins particulières » désigne la part restante du solde des ressources.

**a) Services d'achats**

Au 31 décembre 2014, une réserve d'un montant équivalant à 4,3 millions de dollars avait été constituée afin de faciliter la planification des ressources pour les années à venir. Ce montant représente l'excédent des commissions pour des services de gestion des achats par rapport aux achats.

**b) Recouvrement des coûts**

L'excédent par rapport aux dépenses budgétaires des produits du recouvrement des coûts est placé dans un fonds distinct dont la direction du FNUAP se sert pour couvrir les charges liées à l'exécution des projets. Aucune évolution du solde du fonds n'a été enregistrée en 2014. Par conséquent, au 31 décembre 2014, celui-ci demeurait inchangé, à 5,8 millions de dollars.

**c) Fonds en fiducie privée**

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 35,5 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (5,9 millions de dollars) et minoré des fonds alloués à des activités (4,1 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

**d) Réserve opérationnelle**

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Son montant, fixé à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour chaque année du plan de travail de l'organisation, est inscrit dans le Règlement financier et les règles de gestion de financière approuvés par le Conseil d'administration du FNUAP.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2014, le produit provenant des contributions nettes s'élevait à 475,6 millions de dollars; la réserve s'établissait donc à 95,1 millions de dollars, comme indiqué dans l'état I.

**e) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège**

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve au titre des bureaux et logements hors siège, d'un montant de 5,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. Les dépenses engagées au titre des locaux des bureaux extérieurs en 2014 se sont élevées à 1,8 million de dollars. Au 31 décembre 2014, un montant de 1,8 million de dollars a été viré des soldes non utilisés afin de reconstituer la réserve.

**Note 15**  
**Produits provenant des contributions**

Pour 2014, les produits des contributions se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Contributions non préaffectées relevant des ressources de base	477 392	459 999
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(5 483)	(2 931)
<b>Total partiel</b>	<b>471 909</b>	<b>457 068</b>
Contributions préaffectées		
Aux activités cofinancées	488 744	472 724
Au programme des administrateurs auxiliaires	2 051	3 988
Aux contributions en nature	4 620	313
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs	(3 672)	(6 378)
<b>Total partiel</b>	<b>491 743</b>	<b>470 647</b>
<b>Total</b>	<b>963 652</b>	<b>927 715</b>

La répartition des contributions préaffectées et celle des contributions non préaffectées est récapitulée dans le détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les coûts indirects du FNUAP, qui sont présentés dans la note 16 (Commissions pour services d'appui).

Les contributions en nature représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP et utilisés pour les activités de programme.

**Note 16**  
**Autres produits**

Les autres produits se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Produits des placements	4 534	5	1 111	1 081	5 645	6 590
Commissions sur des services d'appui	33 828	27 2	5 376	2 892	39 204	30 153
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises						
– contributions à recevoir	–	(1 3)	–	1 966	–	572

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises						
– autres produits	3 280		97	–	3 377	–
Produits préaffectés aux activités d'achat	–		3 352	4 369	3 352	4 369
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location simple)	3 387	3	–	–	3 387	3 146
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à un contrat de location-financement)	181		–	–	181	181
Remboursement de charges fiscales	5 483	2	–	–	5 483	2 931
Produits divers	737		110	176	847	1 110
<b>Total</b>	<b>51 430</b>	<b>38 5</b>	<b>10 046</b>	<b>10 484</b>	<b>61 476</b>	<b>49 052</b>

Un montant de 3,4 millions de dollars a été constaté comme produit et comme charge (voir note 18) pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2014 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur locative annuelle de locaux semblables, calculée par un consultant externe indépendant.

Un montant de 0,2 million de dollars a été constaté comme produit et comme charge d'amortissement pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) afférents aux locaux occupés en 2014 par le FNUAP en vertu de ce type d'accord, compte tenu de la valeur des biens considérés, calculée par un consultant externe indépendant.

#### Note 17

##### Charges par agent de réalisation

Le montant total des charges présenté dans l'état II se répartit, comme indiqué ci-après, en fonds utilisés directement par le FNUAP et fonds utilisés par les partenaires de réalisation, tels que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2014</i>	<i>2013</i>
Gouvernements	122 999	113 126
Organisations non gouvernementales	133 214	102 627
Institutions spécialisées des Nations Unies	3 123	5 822
FNUAP	742 780	691,765
<b>Total</b>	<b>1 002 116</b>	<b>913 340</b>

En 2014, 31,1 % des activités de programme ont été exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (contre 28,7 % en 2013).

**Note 18**  
**Charges par nature**

Le montant total des charges présenté dans l'état II peut être ventilé par nature ou par type de ressources utilisées, de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
<b>Charges de personnel</b>		
Traitements	155 822	147 606
Cotisations de retraite	30 263	28 573
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	70 003	74 141
<b>Total partiel</b>	<b>256 088</b>	<b>250 320</b>
<b>Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes</b>		
Produits de santé procréative	156 471	152 176
Autres produits liés aux programmes	12 348	11 978
<b>Total partiel</b>	<b>168 819</b>	<b>164 154</b>
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	118 814	90 483
<b>Total partiel</b>	<b>118 814</b>	<b>90 483</b>
<b>Fournitures, accessoires et charges de fonctionnement</b>		
Fournitures et accessoires	22 055	23 214
Loyer, réparations et entretien	38 125	32 855
Impression, publications et médias	40 886	38 244
Transport et distribution	23 068	24 438
Autres charges de fonctionnement	44 489	37 548
<b>Total partiel</b>	<b>168 623</b>	<b>156 299</b>
<b>Services contractuels et spécialisés</b>		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	118 899	98 013
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	53 280	50 839
Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	3 944	3 153
<b>Total partiel</b>	<b>176 123</b>	<b>152 005</b>
Charges financières (principalement charges bancaires)	608	704
<b>Total partiel</b>	<b>608</b>	<b>704</b>

	2014	2013
Voyages	83 139	85 256
<b>Total partiel</b>	<b>83 139</b>	<b>85 256</b>
<b>Amortissements</b>		
Amortissement d'immobilisations corporelles	5 611	8 554
Amortissement d'immobilisations incorporelles	211	18
<b>Total partiel</b>	<b>5 822</b>	<b>8 572</b>
<b>Dépréciation</b>		
Dépréciation d'immobilisations corporelles	(4)	4
<b>Total partiel</b>	<b>(4)</b>	<b>4</b>
<b>Autres charges</b>		
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	3 387	3 146
Transferts et gains/(pertes) sur cessions d'immobilisations corporelles	748	394
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	15 584	–
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – autres	3 719	1 906
Dotations au compte de dépréciation des créances douteuses	649	134
Autres	(3)	(37)
<b>Total partiel</b>	<b>24 084</b>	<b>5 543</b>

**Note 19****Ressources non préaffectées – ventilation par pays/territoire et région des activités de programme et budget institutionnel****a) Total des charges afférentes aux activités de programme par pays/territoire et par région**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>		
<b>Programmes de pays/territoire</b>		
Benin	1 820	2 202
Burkina Faso	3 731	3 357
Cabo Verde	1 000	980
Cameroun	3 263	3 901
Congo	2 133	2 287
Côte d'Ivoire	4 755	5 570
Gabon	1 070	869
Gambie	993	1 048

	2014	2013
Ghana	3 956	3 055
Guinée	2 965	2 737
Guinée-Bissau	1 109	1 653
Guinée équatoriale	611	589
Libéria	2 079	2 746
Mali	2 612	2 556
Mauritanie	1 614	1 896
Niger	3 256	3 781
Nigéria	8 046	7 968
République centrafricaine	2 651	2 656
Sao Tomé-et-Principe	727	553
Sénégal	2 799	2 311
Sierra Leone	2 574	2 797
Tchad	2 983	3 965
Togo	1 228	1 393
<b>Total partiel</b>	<b>57 975</b>	<b>60 870</b>
Projets régionaux	5 014	4 902
<b>Total</b>	<b>62 989</b>	<b>65 772</b>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>		
<b>Programmes de pays/territoire</b>		
Afrique du Sud	1 949	1 848
Angola	2 872	3 572
Botswana	794	1 388
Burundi	2 868	2 133
Comores	1 025	1 028
Érythrée	1 407	1 409
Éthiopie	6 528	5 717
Kenya	5 779	4 348
Lesotho	958	1 531
Madagascar	3 892	3 155
Malawi	3 318	3 089
Maurice	89	76
Mozambique	5 250	3 629
Namibie	1 208	1 561
Ouganda	6 325	6 451
République démocratique du Congo	7 603	7 958
République–Unie de Tanzanie	4 525	4 200
Rwanda	2 456	3 362
Seychelles	–	58

	2014	2013
Soudan du Sud	5 114	3 706
Swaziland	1 247	1 469
Zambie	3 504	3 220
Zimbabwe	3 344	3 591
<b>Total partiel</b>	<b>72 055</b>	<b>68 499</b>
Projets régionaux	5 086	5 535
<b>Total</b>	<b>77 141</b>	<b>74 034</b>
<b>États arabes</b>		
<b>Programmes de pays/territoire</b>		
Algérie	456	439
Djibouti	808	696
Égypte	2 583	2 010
État de Palestine	2 085	2 072
Iraq	2 445	3 104
Jordanie	951	627
Liban	635	1 122
Libye	553	699
Maroc	1 564	1 437
Oman	100	206
République arabe syrienne	1 933	2 928
Somalie	3 473	3 604
Soudan	3 315	4 357
Tunisie	585	567
Yémen	3 530	2 480
<b>Total partiel</b>	<b>25 016</b>	<b>26 348</b>
Projets régionaux	5 203	4 770
<b>Total</b>	<b>30 219</b>	<b>31 118</b>
<b>Asie et Pacifique</b>		
<b>Programmes de pays/territoire</b>		
Afghanistan	6 080	6 319
Bangladesh	7 470	7 400
Bhoutan	1 004	1 218
Cambodge	3 760	4 309
Chine	3 998	3 988
Îles du Pacifique <sup>1</sup>	4 898	4 283
Inde	10 657	9 207
Indonésie	4 815	5 176
Iran (République islamique d <sup>2</sup> )	1 468	1 521

	2014	2013
Malaisie	393	424
Maldives	463	598
Mongolie	2 189	2 733
Myanmar	6 141	10 493
Népal	4 224	3 427
Pakistan	5 758	4 805
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 938	2 376
Philippines	5 658	8 302
République démocratique populaire lao	2 465	2 637
République populaire démocratique de Corée	1 417	643
Sri Lanka	1 733	1 646
Thaïlande	1 667	1 778
Timor-Leste	2 045	1 839
Viet Nam	4 540	4 712
<b>Total partiel</b>	<b>84 781</b>	<b>89 834</b>
Projets régionaux	6 250	6 631
<b>Total</b>	<b>91 031</b>	<b>96 465</b>
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>		
<b>Programmes de pays/territoire</b>		
Argentine	677	709
Bolivie (État plurinational de)	1 243	1 496
Brésil	2 051	2 080
Chili	172	212
Colombie	1 678	1 596
Costa Rica	576	683
Cuba	883	718
El Salvador	1 220	1 098
Équateur	1 040	1 171
Guatemala	1 690	1 681
Haïti	3 268	3 523
Honduras	1 369	1 407
Mexique	1 188	1 247
Nicaragua	1 406	1 378
Panama	702	574
Paraguay	979	758
Pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes <sup>2</sup>	2 864	3 074
Pérou	1 662	1 898
République dominicaine	909	819
Uruguay	600	916

	2014	2013
Venezuela (République bolivarienne du)	975	1 318
<b>Total partiel</b>	<b>27 152</b>	<b>28 356</b>
Projets régionaux	6 091	5 844
<b>Total</b>	<b>33 243</b>	<b>34 200</b>
<b>Europe orientale et Asie centrale</b>		
<b>Programmes de pays/territoire</b>		
Albanie	490	547
Arménie	492	595
Azerbaïdjan	729	727
Bélarus	296	317
Bosnie-Herzégovine	654	415
Ex-République yougoslave de Macédoine	307	259
Fédération de Russie	7	739
Géorgie	649	652
Kazakhstan	618	650
Kirghizistan	797	845
Kosovo	259	268
Ouzbékistan	1 235	1 365
République de Moldova	497	428
Serbie	306	146
Tadjikistan	805	812
Turkménistan	740	688
Turquie	1 034	1 356
Ukraine	763	691
<b>Total partiel</b>	<b>10 678</b>	<b>11 500</b>
Projets régionaux	6 921	5 654
<b>Total</b>	<b>17 599</b>	<b>17 154</b>
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	27 000	35 818
<b>Total des charges afférentes aux programmes</b>	<b>339 222</b>	<b>354 561</b>

<sup>1</sup> Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière. Il s'agit des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des îles Cook, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, des Samoa, des Tokélaou, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

<sup>2</sup> Les chiffres pour les pays et territoires anglophones et néerlandophones des Caraïbes concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Antilles néerlandaises, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges britanniques, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

**b) Budget institutionnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Montant brut des charges	139 549	138 787
Sommes portées au crédit du budget institutionnel		
Dépenses indirectes imputées sur les autres ressources	(33 828)	(27 261)
Montant excédentaire des produits du recouvrement des coûts par rapport aux dépenses budgétaires [note 14 b)]	–	4 736
Commissions pour des services de gestion d'achats afférents à des activités cofinancées	–	2 125
Contributions des gouvernements locaux aux dépenses des bureaux de pays	(304)	(310)
<b>Total</b>	<b>105 417</b>	<b>118 077</b>

**Note 20**

**Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels**

Le montant des actifs éventuels correspondant aux contributions que les donateurs se sont engagés à verser en application des accords en vigueur au 31 décembre 2014, mais qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des produits, étaient estimés à 514,1 millions de dollars, dont 424,9 millions se rapportaient à des ressources préaffectées.

Au 31 décembre 2014, le FNUAP n'avait ni provisions ni passifs éventuels de montant significatif.

**Note 21**

**Information concernant les parties liées**

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Principaux dirigeants</i>				
	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Traitements et indemnités de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>
2014	21	4 506	919	871	6 296
2013	19	4 102	801	785	5 688

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi, mais ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable. Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que les autres fonctionnaires.

Il n'est pas de prêts ou d'avances auxquels les principaux dirigeants peuvent prétendre qui ne s'appliquent également aux autres fonctionnaires aux termes du Règlement du personnel de l'ONU.

## **Note 22**

### **Événements postérieurs à la date de clôture**

La date de clôture des comptes est le 31 décembre 2014. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, le Directeur exécutif a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 28 avril 2015. À la date de signature des états financiers du FNUAP et des notes y relatives pour l'année terminée le 31 décembre 2014, il ne s'était produit, entre la date de clôture des états financiers et celle à laquelle leur publication a été autorisée, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur lesdits états.

## **Note 23**

### **Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs inscrits dans les états financiers**

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées en 2014, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions au titre des ressources ordinaires à recevoir et le montant des soldes des fonds pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour 2014 présenté dans l'état V (état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2014) et celui qui est présenté dans l'état IV (état des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014). Les écarts sont essentiellement dus aux différences de convention et aux différences relatives aux entités prises en compte. Les différences de convention représentent les différences entre les conventions comptables utilisées, d'une part, pour établir le budget et, d'autre part, pour présenter l'information financière. Les différences relatives aux entités prises en compte représentent l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne sont pas prévues dans le budget autorisé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placements	Total
Total des charges réelles sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)	(473 198)	(5 395)	(478 593)
Différences de convention	(21 290)	165	(21 124)
Différences relatives aux entités prises en compte	668 572	(231 471)	437 100
<b>(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)</b>	<b>174 084</b>	<b>(236 701)</b>	<b>(62 617)</b>

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent/le déficit effectifs calculés selon des conventions comptables comparables à celles régissant le budget (comptabilité de trésorerie modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections concernant les contributions et d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'exercice précédent, tandis que les états financiers comptabilisent les contributions et autres produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant le budget (état V)</b>	<b>32 966</b>
Écart entre le montant total des produits et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	(2 200)
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et calculées en comptabilité d'exercice intégrale	(180)
<b>Excédent/(déficit) net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget</b>	<b>30 586</b>

## Note 24

### Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

#### a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits

et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux différents secteurs dans le cours normal des opérations, conformément aux normes IPSAS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel l'ont été au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<b>Total</b>	
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Actif</b>						
<b>Actifs courants</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 891	50 125	38 494	71 994	<b>59 385</b>	<b>122 119</b>
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	133 133	148 051	245 315	212 645	<b>378 448</b>	<b>360 696</b>
Stocks	6 478	7 559	47 804	39 000	<b>54 282</b>	<b>46 559</b>
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	–	–	171	10	<b>171</b>	<b>10</b>
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	547	3 299	116 692	210 681	<b>117 239</b>	<b>213 980</b>
Paiements anticipés et autres actifs courants	16 929	12 366	11 520	2 399	<b>28 449</b>	<b>14 765</b>
Comptes des fonds de fonctionnement	4 006	4 665	9 858	10 481	<b>13 864</b>	<b>15 146</b>
<b>Total partiel</b>	<b>181 984</b>	<b>226 065</b>	<b>469 854</b>	<b>547 210</b>	<b>651 838</b>	<b>773 275</b>
<b>Actifs non courants</b>						
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	174 809	116 441	322 111	167 244	<b>496 920</b>	<b>283 685</b>
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	–	–	111 659	71 513	<b>111 659</b>	<b>71 513</b>
Autres actifs non courants	10	11	–	–	<b>10</b>	<b>11</b>
Immobilisations corporelles	31 278	29 643	2 845	2 198	<b>34 123</b>	<b>31 841</b>
Immobilisations incorporelles	648	137	–	–	<b>648</b>	<b>137</b>
<b>Total partiel</b>	<b>206 745</b>	<b>146 232</b>	<b>436 615</b>	<b>240 955</b>	<b>643 360</b>	<b>387 187</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>388 729</b>	<b>372 298</b>	<b>906 469</b>	<b>788 164</b>	<b>1 295 198</b>	<b>1 160 462</b>
<b>Passif</b>						
<b>Passifs courants</b>						
Dettes et charges à payer	19 571	44 957	192 863	88 507	<b>212 434</b>	<b>133 464</b>
Avantages du personnel	28 285	28 931	3 497	2 516	<b>31 782</b>	<b>31 447</b>

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<b>Total</b>	
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	15 957	(544)	1 690	2 933	<b>17 647</b>	<b>2 389</b>
<b>Total</b>	<b>63 813</b>	<b>73 344</b>	<b>198 050</b>	<b>93 956</b>	<b>261 863</b>	<b>167 300</b>
<b>Passifs non courants</b>						
Avantages du personnel	267 255	209 653	33 047	18 231	<b>300 302</b>	<b>227 884</b>
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	5 603	5 884	–	–	<b>5 603</b>	<b>5 884</b>
<b>Total partiel</b>	<b>272 858</b>	<b>215 537</b>	<b>33 047</b>	<b>18 231</b>	<b>305 905</b>	<b>233 768</b>
<b>Total du passif</b>	<b>336 671</b>	<b>288 881</b>	<b>231 097</b>	<b>112 187</b>	<b>567 768</b>	<b>401 068</b>
<b>Actif net</b>	<b>52 058</b>	<b>83 417</b>	<b>675 372</b>	<b>675 977</b>	<b>727 430</b>	<b>759 394</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>						
<b>Réserves</b>						
Réserve opérationnelle	95 128	91 660	–	–	<b>95 128</b>	<b>91 660</b>
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	5 000	–	–	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>Total des réserves</b>	<b>100 128</b>	<b>96 660</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100 128</b>	<b>96 660</b>
<b>Soldes des fonds</b>						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	45 692	48 557	–	–	<b>45 692</b>	<b>48 557</b>
Soldes des fonds non réservés à des fins particulières :						
Ressources non préaffectées	(93 762)	(61 800)	–	–	<b>(93 762)</b>	<b>(61 800)</b>
Ressources préaffectées	–	–	675 372	675 977	<b>675 372</b>	<b>675 977</b>
<b>Total des soldes des fonds</b>	<b>(48 070)</b>	<b>(13 243)</b>	<b>675 372</b>	<b>675 977</b>	<b>627 302</b>	<b>662 734</b>
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>52 058</b>	<b>83 417</b>	<b>675 372</b>	<b>675 977</b>	<b>727 430</b>	<b>759 394</b>

**b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers  
pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Changements<sup>a</sup></i>		<i>Total</i>	
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>
<b>Produits des contributions</b>								
Contributions non préaffectées	477 392	459 999	–	–	–	–	477 392	459 999
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(5 483)	(2 931)	–	–	–	–	(5 483)	(2 931)
<b>Total partiel</b>	<b>471 909</b>	<b>457 068</b>					<b>471 909</b>	<b>457 068</b>
Contributions préaffectées	–	–	529 353	504 471	(33 938)	(27 446)	495 415	477 025
<i>À déduire</i> : sommes remboursées à des donateurs	–	–	(3 672)	(6 378)	–	–	(3 672)	(6 378)
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>525 681</b>	<b>498 093</b>	<b>(33 938)</b>	<b>(27 446)</b>	<b>491 743</b>	<b>470 647</b>
<b>Total des produits des contributions</b>	<b>471 909</b>	<b>457 068</b>	<b>525 681</b>	<b>498 093</b>	<b>(33 938)</b>	<b>(27 446)</b>	<b>963 652</b>	<b>927 715</b>
Autres produits	51 430	38 568	10 046	10 484	–	–	61 476	49 052
<b>Total des produits</b>	<b>523 339</b>	<b>495 636</b>	<b>535 727</b>	<b>508 577</b>	<b>(33 938)</b>	<b>(27 446)</b>	<b>1 025 128</b>	<b>976 767</b>
<b>Charges</b>								
Charges de personnel	220 099	218 465	35 989	31 855	–	–	256 088	250 320
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	15 622	15 339	153 197	148 815	–	–	168 819	164 154
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	45 762	42 382	73 162	48 286	(110)	(185)	118 814	90 483
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	89 672	90 542	112 779	93 018	(33 828)	(27 261)	168 623	156 299
Services contractuels et spécialisés	75 388	77 925	100 735	74 080	–	–	176 123	152 005
Charges financières	261	281	347	423	–	–	608	704
Voyages	41 639	49 660	41 500	35 596	–	–	83 139	85 256
Amortissements	5 405	8 069	417	503	–	–	5 822	8 572
Dépréciation	(4)	4	–	–	–	–	(4)	4
Autres charges	6 527	4 589	17 557	954	–	–	24 084	5 543
<b>Total des charges</b>	<b>500 371</b>	<b>507 256</b>	<b>535 683</b>	<b>433 530</b>	<b>(33 938)</b>	<b>(27 446)</b>	<b>1 002 116</b>	<b>913 340</b>
<b>Excédent/(déficit)</b>	<b>22 968</b>	<b>(11 620)</b>	<b>44</b>	<b>75 047</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23 012</b>	<b>63 427</b>

<sup>a</sup> Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur; la colonne Changements est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles.

## Note 25 Gestion du risque financier

Le PNUD administre les activités de placement du FNUAP dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements consistent, par ordre d'importance, à assurer :

- La sécurité – c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante;
- Des liquidités – c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements;
- Des revenus – c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille de placements et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives en la matière. Le FNUAP reçoit du PNUD un rapport périodique détaillé sur la performance des investissements, dans lequel figurent la composition du portefeuille d'investissements et la performance de ces derniers.

Le FNUAP est exposé à toute une série de risques financiers associés aux instruments financiers, dont :

- Le risque de crédit : la possibilité que des tiers ne puissent régler les montants devenus exigibles;
- Le risque d'illiquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme;
- Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

### Analyse du risque de crédit

Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

Les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation, Moody's, Standard and Poor's, et Fitch, servent de base à l'évaluation du risque de crédit des instruments financiers. Au 31 décembre 2014, les placements financiers du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme l'indique le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de Standard and Poor's).

(En milliers de dollars des États-Unis)

2014	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	Total
Dépôts à terme <sup>a</sup>	–	–	–	50 000	25 000	25 000	50 000	150 000
Obligations	401 909	168 359	24 845	47 865	67 277	15 113	–	725 368
<b>Total</b>	<b>401 909</b>	<b>168 359</b>	<b>24 845</b>	<b>97 865</b>	<b>92 277</b>	<b>40 113</b>	<b>50 000</b>	<b>875 368</b>

2013	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	Total
Effets de commerce et bons à prime <sup>a</sup>	99 976	–	–	24 967	–	–	–	124 943
Obligations	327 622	110 604	–	65 974	–	15 238	–	519 438
<b>Total</b>	<b>427 598</b>	<b>110 604</b>	<b>–</b>	<b>90 941</b>	<b>–</b>	<b>15 238</b>	<b>–</b>	<b>644 381</b>

<sup>a</sup> Les placements entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie ne sont pas compris.

Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est atténué par le fait que les activités de programme ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus.

### Analyse du risque d'illiquidité

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FNUAP, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le FNUAP prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à long terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme le montre le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	Pourcentage	31 décembre 2013	Pourcentage
Soldes de trésorerie	13 288	1	21 060	3
Équivalents de trésorerie	46 097	5	101 059	13
<b>Total partiel</b>	<b>59 385</b>	<b>6</b>	<b>122 119</b>	<b>16</b>
Placements à court terme	378 448	41	360 696	47

	31 décembre 2014	Pourcentage	31 décembre 2013	Pourcentage
Placements à long terme	496 920	53	283 685	37
<b>Total partiel</b>	<b>875 368</b>	<b>94</b>	<b>644 381</b>	<b>84</b>
<b>Total des placements, trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>934 753</b>	<b>100</b>	<b>766 500</b>	<b>100</b>

### Analyse du risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts. Il classe l'intégralité de son portefeuille dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance. Ces actifs n'étant pas évalués au cours du marché, la valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt. Une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait donc pas apparaître de variations de valeur importantes. Le comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux indices de référence définis dans les directives.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Titres détenus jusqu'à leur échéance	875 368	644 381
Titres disponibles à la vente	–	–
<b>Total</b>	<b>875 368</b>	<b>644 381</b>

Le FNUAP investit dans des titres de créance à taux variable libellés en dollars, ce qui l'expose à des variations de ses flux de trésorerie. En effet, les intérêts créditeurs du Fonds diminuent lorsque le taux d'intérêt baisse, et, à l'inverse, augmentent en cas de hausse du taux d'intérêt. Au 31 décembre 2014, le FNUAP détenait pour 45 millions de dollars d'obligations à taux variable.

#### Risque de change

Le FNUAP est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises.

Au 31 décembre 2014, 99,7 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Fonds étaient libellés en dollars des États-Unis, et 0,3 % en d'autres monnaies. Ces derniers avoirs servent essentiellement à financer les dépenses locales afférentes aux activités opérationnelles menées dans les pays de

programme. Le FNUAP conserve un minimum de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en monnaie locale et, chaque fois que possible, tient ses comptes en dollars des États-Unis. Tous les placements détenus au 31 décembre 2014 étaient libellés en dollars des États-Unis.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars des États-Unis</i>		<i>Autres monnaies</i>		<i>Total</i>	
	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 787	109 587	2 598	12 532	59 385	122 119
Placements	875 368	644 381	–	–	875 368	644 381
<b>Total</b>	<b>932 155</b>	<b>753 968</b>	<b>2 598</b>	<b>12 532</b>	<b>934 753</b>	<b>766 500</b>

Le FNUAP est exposé à un risque de change qui est pour l'essentiel associé aux contributions libellées en monnaies autres que le dollar des États-Unis. Ce risque est atténué lorsque les contributions versées en monnaie locale par les gouvernements des pays de programme sont utilisées pour financer des dépenses locales.

La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps intervient entre l'annonce et le versement. Les charges du FNUAP afférentes aux primes de couverture et aux gains ou pertes de change sont comptabilisées à la rubrique Autres produits (note 16). En 2014, le produit de contributions libellées en huit monnaies a ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

La trésorerie du PNUD utilise des instruments dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et options structurées sur devises, pour gérer le risque de change. Les dérivés sont évalués à la valeur de marché, les gains et les pertes se traduisant par un excédent ou un déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2014, le FNUAP n'avait pas de positions ouvertes sur des instruments dérivés.

#### *Autres risques de prix*

Le FNUAP est exposé à des risques de prix résultant de fluctuations du cours des instruments financiers liées à des facteurs autres que la variation des taux d'intérêt ou du taux de change. Les directives du PNUD pour la gestion des placements étant relativement prudentes, l'exposition aux autres risques de prix est limitée.

#### **Note 26**

##### **Engagements**

Au 31 décembre 2014, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de biens et services divers pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient

pas été reçus s'élevaient à 32,3 millions de dollars (43,1 millions de dollars en 2013).

Les contrats de location conclus par le FNUAP pour ses bureaux extérieurs portent en général sur une période de un à cinq ans. Pour son siège, situé à New York, le Fonds a conclu un contrat de location simple de plus longue durée. Au 31 décembre 2014, ses obligations concernant les paiements minimaux au titre des baux s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Valeur non actualisée des paiements minimaux au titre de la location</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2013</i>
Bail de moins d'un an	6 586	6 667
Bail de un à cinq ans	21 331	21 694
Bail de plus de cinq ans	32 556	30 570
<b>Total</b>	<b>60 473</b>	<b>58 931</b>

Seuls les contrats de location dont la clause de résiliation prévoit un préavis d'au moins 30 jours sont pris en compte.

## Tableaux

Tableau A

## Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Ajustements sur année (produits provenant antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2014</i>
Albanie	–	–	2	–	–	2	–
Afrique du Sud	–	–	44	–	(2)	42	–
Algérie	–	–	10	–	–	10	–
Allemagne	–	–	24 690	–	–	24 690	–
Andorre	–	–	14	–	–	14	–
Angola	–	–	80	–	–	80	–
Antigua-et-Barbuda	2	(1)	–	–	–	–	1
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Argentine	2	(2)	5	–	–	5	–
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	13 915	–	–	13 915	–
Bahamas	2	–	–	–	–	–	2
Belgique	–	–	9 655	–	(79)	9 576	–
Belize	3	–	–	–	–	–	3
Benin	–	–	2	–	–	–	2
Bhoutan	–	–	12	–	–	12	–
Bolivie(État plurinational de)	–	–	13	–	–	13	–
Botswana	–	–	5	20	–	25	–
Brésil	50	–	–	–	–	–	50
Burkina Faso	17	(9)	19	19	–	39	7
Burundi	–	–	1	–	–	1	–
Cambodge	–	–	7	–	–	7	–
Cameroun	104	(43)	21	–	–	–	82
Canada	–	–	14 017	–	114	14 131	–
Chili	–	–	10	–	–	10	–
Chine	–	–	1 200	–	–	1 200	–
Comores	–	–	1	–	–	–	1
Costa Rica	–	–	5	–	–	5	–
Côte d'Ivoire	–	–	49	163	–	212	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2014</i>
Cuba	–	–	5	–	–	5	–
Danemark	–	–	41 902	16 664	15	58 581	–
Djibouti	–	–	1	–	–	1	–
Égypte	–	–	98	–	–	98	–
El Salvador	3	–	2	–	–	4	1
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Érythrée	–	–	7	–	–	7	–
Estonie	–	–	68	75	–	143	–
États-Unis d'Amérique	–	–	31 100	–	–	31 100	–
Éthiopie	–	–	3	–	–	3	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	6	(3)	–	–	–	–	3
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–
Finlande	2 717	–	60 446	–	41	63 204	–
France	–	–	752	–	–	752	–
Gambie	23	–	–	–	(4)	16	3
Géorgie	–	–	20	–	–	20	–
Ghana	36	–	18	–	–	–	54
Guatemala	–	–	2	–	–	2	–
Guinée-Bissau	3	(1)	–	–	–	–	2
Guinée équatoriale	–	–	10	–	–	–	10
Guyana	–	–	1	–	–	1	–
Honduras	–	–	1	–	–	1	–
Îles Cook	2	–	–	–	–	2	–
Inde	–	–	500	–	–	500	–
Indonésie	35	(35)	29	–	–	29	–
Iran (République islamique d')	60	–	–	–	1	61	–
Irlande	–	–	4 241	–	–	4 241	–
Israël	–	–	50	–	–	50	–
Italie	–	–	1 361	–	(24)	1 337	–
Japon	–	–	23 816	–	–	23 816	–
Jordanie	–	–	50	–	–	50	–
Kazakhstan	–	–	50	–	–	50	–
Kenya	10	(10)	10	–	–	10	–
Koweït	–	–	10	–	–	10	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2014</i>
Lesotho	–	–	3	–	–	3	–
Libéria	30	(10)	–	–	–	–	20
Liechtenstein	–	–	28	–	–	28	–
Luxembourg	–	–	3 665	–	–	3 665	–
Madagascar	15	–	–	–	–	–	15
Malaisie	–	–	15	–	–	15	–
Maldives	15	–	5	–	–	–	20
Mali	–	–	8	23	(1)	30	–
Maroc	–	–	12	–	–	12	–
Mauritanie	–	–	3	–	–	3	–
Mexique	–	–	70	–	–	–	70
Monaco	–	–	20	–	–	20	–
Mongolie	–	–	4	–	–	–	4
Népal	6	–	13	–	(1)	13	5
Nicaragua	–	–	10	–	–	10	–
Niger	20	–	20	–	–	–	40
Norvège	–	–	69 137	–	–	69 137	–
Nouvelle-Zélande	–	–	5 009	–	–	5 009	–
Ouganda	20	–	10	–	–	10	20
Pakistan	–	–	405	–	–	405	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	18	(4)	4	–	–	–	18
Pays-Bas	–	–	48 409	–	(790)	47 619	–
Pérou	–	–	2	–	–	2	–
Philippines	32	(32)	34	–	1	35	–
Pologne	–	–	47	–	–	47	–
Qatar	–	–	30	–	–	30	–
République de Corée	–	–	106	–	–	106	–
République démocratique de Corée	10	–	7	–	–	–	17
République démocratique du Congo	151	(51)	–	–	–	–	100
République démocratique populaire lao	–	–	2	–	–	2	–
République dominicaine	30	–	–	–	–	29	1
République tchèque	–	–	22	–	–	22	–
République-Unie de Tanzanie	4	–	4	–	–	4	4
Roumanie	–	–	10	–	–	10	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2014</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	33 058	–	137	33 195	–
Rwanda	1	–	–	–	–	1	–
Saint-Kitts-et-Nevis	–	–	1	–	–	1	–
Sao Tome-et-Principe	9	(9)	10	9	–	19	–
Sénégal	18	–	18	–	–	36	–
Seychelles	–	–	2	–	–	–	2
Sierra Leone	29	(8)	30	–	–	–	51
Singapour	–	–	5	–	–	5	–
Slovaquie	–	–	6	–	–	6	–
Sri Lanka	–	–	18	–	–	18	–
Suède	–	–	70 341	–	(857)	69 484	–
Suisse	–	–	16 842	–	–	16 842	–
Suriname	2	(2)	–	–	–	–	–
Swaziland	10	–	10	–	–	10	10
Tadjikistan	–	–	1	–	–	1	–
Tchad	–	–	78	–	–	78	–
Thaïlande	–	–	96	–	–	96	–
Togo	6	–	6	–	–	6	6
Tonga	–	–	1	–	–	1	–
Trinité-et-Tobago	5	–	5	–	–	10	–
Tunisie	–	–	15	–	–	15	–
Turkménistan	–	–	3	–	–	3	–
Turquie	–	–	150	–	–	150	–
Ukraine	1	(1)	–	–	–	–	–
Uruguay	30	–	25	–	–	25	30
Viet Nam	–	–	20	–	–	20	–
Yémen	3	(3)	–	–	–	–	–
Zambie	8	(4)	2	–	–	2	4
Zimbabwe	30	–	30	–	–	–	60
Contributions privées	–	–	58	–	–	58	–
Contributions inférieures à 500 dollars <sup>a</sup>	1	–	–	–	–	1	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 579</b>	<b>(228)</b>	<b>477 088</b>	<b>16 973</b>	<b>(1 449)</b>	<b>495 245</b>	<b>718</b>

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Ajustements sur année (produits provenant antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus pour l'année considérée et contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2014</i>
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux hors siège	–	–	304	–	–	304	–
<b>Total</b>	<b>3 579</b>	<b>(228)</b>	<b>477 392</b>	<b>16 973<sup>b</sup></b>	<b>(1 449)</b>	<b>495 549</b>	<b>718</b>
Ajustements pour gains ou (pertes) de change et autres ajustements liés à l'arrondissement des chiffres	(2)						–
<b>Contributions à recevoir au 31 décembre</b>	<b>3 577</b>						<b>718<sup>c</sup></b>

<sup>a</sup> Contributions de la Grenade, des Îles Salomon, du Myanmar, de Nauru, de l'Ouzbékistan et des Palaos.

<sup>b</sup> Ce montant fait partie des produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

<sup>c</sup> Ce montant ne tient pas compte d'une provision pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de 0,2 million de dollars.

## Tableau B

**Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
<b>Fonds d'affectation spéciale</b>									
Accord de coopération de base avec Oman	610	860	–	–	–	1 470	713	757	–
Algérie	139	–	(1)	–	–	138	34	104	–
Allemagne	2 871	50	–	(39)	–	2 882	2 833	49	–
Alliance GAVI	–	167	–	–	–	167	10	157	–
Andorre et Monaco	1	283	–	–	–	284	52	232	183
Arabie saoudite	113	–	–	–	–	113	35	78	–
Association suédoise pour les Nations Unies	–	282	–	–	–	282	44	238	–
Australie	5 288	5 392	12	–	–	10 692	6 008	4 684	–
Banque africaine de développement	500	–	–	–	–	500	499	1	–
Banque mondiale	–	1 027	–	(146)	–	881	882	(1)	–
Belgique	1 980	–	1	–	–	1 981	714	1 267	–
Belize	21	–	–	–	–	21	14	7	–
Bolivie (État plurinational de)	31	–	–	–	–	31	30	1	–
Botswana	75	66	–	–	–	141	63	78	–
Boyner Holding et entreprises affiliées	24	111	–	–	–	135	100	35	–
Brésil	878	104	–	–	–	982	175	807	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	6 168	25 718	(2)	(1 246)	(8)	30 630	16 681	13 949	1 710
Cameroun	595	–	1	–	–	596	406	190	–
Canada	24 270	3 241	12	–	–	27 523	12 714	14 809	7 924
Colombie	2 323	1 598	16	–	(2)	3 935	3 090	845	–
Communauté européenne	15 331	12 840	37	(194)	(16)	27 998	20 979	7 019	–
Congo	–	380	–	–	–	380	–	380	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	413	–	–	(2)	–	411	411	–	–
Contributions de faible montant	1 686	1 456	18	(34)	(91)	3 035	1 721	1 314	–
Contributions privées	–	3	–	–	–	3	–	3	–
Côte d'Ivoire	2	–	–	(1)	–	1	–	1	–
Danemark	4 327	3 450	8	–	–	7 785	4 821	2 964	–
Donateurs multiples	48 469	18 307	(229)	–	8	66 555	40 124	26 431	3 858
Égypte	24	–	–	–	(24)	–	–	–	–
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Espagne	1 425	2 562	2	55	–	4 044	811	3 233	1 829
États-Unis d'Amérique	6 392	17 820	52	(148)	(1)	24 115	12 331	11 784	5 554
Fédération de Russie	–	900	–	–	–	900	–	900	–
Fédération internationale pour la planification familiale	51	–	–	–	–	51	49	2	–
Finlande	111	–	–	–	(106)	5	(2)	7	–
FNUAP, en qualité de participant à des programmes conjoints	39 645	36 979	57	(233)	(209)	76 239	38 587	37 652	–
Fondation Anesvad	273	–	–	–	(3)	270	167	103	–
Fondation Bank of Africa	11	–	–	(1)	–	10	11	(1)	–
Fondation Concept	877	(362)	–	(1)	–	514	513	1	–
Fondation Ford	421	600	–	–	–	1 021	483	538	–
Fondation Gates	7 817	4 064	1	101	–	11 983	2 161	9 822	1 703
Fondation MTN	255	–	–	–	–	255	147	108	74
Fondation Packard	1 171	–	–	–	–	1 171	742	429	–
Fondation Sotici	46	–	–	–	–	46	13	33	–
Fondation Zonta International	636	1 600	–	–	–	2 236	622	1 614	1 145

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds d'affectation spéciale thématique – donateurs multiples	264 790	238 197	1 118	–	314	504 419	199 431	304 988	124 862
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	2 987	650	(1)	(1)	–	3 635	1 425	2 210	1 307
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	8 090	8 079	1	(76)	–	16 094	13 142	2 952	139
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	44	195	–	–	–	239	–	239	195
Fonds mondial	–	85	–	–	–	85	–	85	69
France	7 819	5 882	13	(67)	–	13 647	4 793	8 854	–
Friends of UNFPA	864	968	–	–	–	1 832	374	1 458	1 081
Gabon	43	–	–	–	–	43	18	25	–
Géorgie	730	108	–	(67)	–	771	771	–	–
Guatemala	1 486	3 921	–	–	–	5 407	842	4 565	3 055
Guinée équatoriale	143	2 423	–	–	–	2 566	191	2 375	2 254
H&M Hennes & Mauritz	206	–	–	–	–	206	159	47	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	103	–	(10)	–	93	92	1	–
Honduras	–	4 979	–	–	–	4 979	50	4 929	4 929
Irlande	14	62	–	–	(14)	62	–	62	–
Italie	4 645	934	3	–	(1)	5 581	2 411	3 170	255
Japon	8 925	11 357	36	–	–	20 318	11 604	8 714	–
Kazakhstan	2	–	–	–	–	2	–	2	–
KfW – Allemagne	6 448	–	–	–	–	6 448	1 332	5 116	–
Koweït	2 260	–	–	–	–	2 260	2 243	17	–
Liban	243	85	–	–	–	328	189	139	–
Libéria	–	2 076	–	–	–	2 076	–	2 076	2 076
Liverpool School of Tropical Medicine	18	–	–	(18)	–	–	–	–	–
Luxembourg	5 461	544	(2)	–	–	6 003	2 871	3 132	2 235

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Malaisie	–	400	1	–	–	401	313	88	–
Mexique	797	134	2	45	(45)	933	567	366	–
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	21	–	–	–	–	21	–	21	–
Nigéria	5 545	2 294	5	–	–	7 844	5 398	2 446	223
Norvège	1 653	14 446	2	–	–	16 101	4 131	11 970	9 871
Nouvelle-Zélande	225	5 072	9	–	–	5 306	644	4 662	3 507
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19	–	–	(19)	–	–	–	–	–
Oman	778	–	–	–	–	778	40	738	645
ONUSIDA	11 144	2 599	12	(10)	–	13 745	10 394	3 351	15
Organisation mondiale de la Santé	60	110	–	–	–	170	161	9	–
PATH	–	272	–	–	–	272	53	219	148
Pays-Bas	17 166	6 641	–	–	–	23 807	5 435	18 372	9 775
Productora de Pulpas Soledad	–	625	–	–	–	625	–	625	–
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	1 991	12 422	2	(20)	–	14 395	6 974	7 421	–
Qatar	96	–	–	–	–	96	23	73	–
République arabe syrienne	558	–	–	–	–	558	556	2	–
République centrafricaine	–	2 144	7	–	–	2 151	332	1 819	79
République de Corée	6 146	–	5	–	–	6 151	2 382	3 769	1 300
République dominicaine	3	–	–	–	–	3	–	3	–
République tchèque	72	–	–	(2)	–	70	71	(1)	–
Roumanie	122	–	–	–	–	122	122	–	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	54 032	9 425	(6)	(1 490)	–	61 961	26 298	35 663	17 387
Sao Tomé-et-Principe	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	1	105	–	21	–	127	–	127	–
Sierra Leone	–	12 701	–	–	–	12 701	1 168	11 533	9 000
Suède	13 668	5 207	10	(29)	–	18 856	9 794	9 062	1 210

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Suisse	13 454	1 181	7	–	–	14 642	4 666	9 976	4 993
Toros Agri industry	–	119	–	–	–	119	120	(1)	–
TOTAL – Congo	104	257	–	–	–	361	346	15	–
Últimas Noticias	767	–	–	–	–	767	385	382	–
UNDP – fonds d’affectation spéciale pluripartenaires	14 317	24 780	9	(40)	–	39 066	21 046	18 020	–
Uruguay	898	280	–	–	–	1 178	393	785	104
Venezuela	1 338	–	–	–	–	1 338	1 293	45	–
Virgin Unite	–	30	–	–	–	30	26	4	–
<b>Total partiel</b>	<b>635 465</b>	<b>521 390</b>	<b>1 218</b>	<b>(3 672)</b>	<b>(199)</b>	<b>1 154 202</b>	<b>514 857</b>	<b>639 345</b>	<b>224 694</b>
<b>Fonds spéciaux</b>									
Contributions en nature sous forme de biens – préaffectées	190	4 620	–	–	–	4 810	1 619	3 191	3 051
Coordonnateur mondial du programme L’ONU avec nous	1 120	1 151	1	–	–	2 272	1 033	1 239	–
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 080	–	6	–	–	1 086	–	1 086	–
Gains/pertes de change globaux relatifs aux autres ressources	2 055	–	–	–	(25)	2 030	97	1 933	–
Mémorandum d’accord ePAS (UNICEF)	139	141	–	–	–	280	137	143	–
Poste de spécialiste des finances de l’Union européenne	160	–	–	–	–	160	(1)	161	–
Prix des Nations Unies en matière de population	1 737	–	10	–	–	1 747	13	1 734	–
Programme des administrateurs auxiliaires	6 335	2 051	1 123	–	–	9 509	4 131	5 378	606
Programme mondial pour l’achat de contraceptifs	6 169	–	1 061	–	(1 195)	6 035	1 036	4 999	–
Ressources pour la communication d’informations aux donateurs	2 309	–	1 970	–	–	4 279	388	3 891	–

	<i>Soldes des fonds au 1<sup>er</sup> janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Charges afférentes aux programmes</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Services des achats – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers	13 715	–	4 657	–	770	19 142	5 410	13 732	171
Stocks et éléments en transit – autres ressources	5 503	–	–	–	–	5 503	6 963	(1 460)	–
<b>Total partiel</b>	<b>40 512</b>	<b>7 963</b>	<b>8 828</b>	<b>–</b>	<b>(450)</b>	<b>56 853</b>	<b>20 826</b>	<b>36 027</b>	<b>3 828</b>
<b>Total</b>	<b>675 977</b>	<b>529 353</b>	<b>10 046</b>	<b>(3 672)</b>	<b>(649)</b>	<b>1 211 055</b>	<b>535 683</b>	<b>675 372</b>	<b>228 522</b>

*Notes :*

Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des coûts indirects d'un montant de 33,8 millions de dollars et les contributions que le FNUAP verse aux programmes communs dont il est l'agent administrateur, soit 0,1 million de dollars en 2014. Hormis dans le présent tableau et la note 24 b), ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées.

Tableau C  
**Services d'achats pour le compte de tiers**

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les modalités de la prestation de services sont définies dans un contrat de services d'achat, qui établit une commission correspondant au défraiement des coûts subis par le FNUAP dans l'exécution des activités d'achat.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2013 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus aux fins des achats</i>	<i>Ajustements et virements</i>	<i>Montant total des fonds disponibles</i>	<i>Montant des achats</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2014</i>
<b>Institutions</b>						
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	12 477	21 015	280	33 772	27 516	6 256
PNUD et autres institutions spécialisées des Nations Unies	131	1 715	43	1 889	2 344	(455)
Organisations non gouvernementales	902	2 556	107	3 565	2 654	911
<b>Total</b>	<b>13 510</b>	<b>25 286</b>	<b>430</b>	<b>39 226</b>	<b>32 514</b>	<b>6 712</b>

Tableau D

**Ressources non préaffectées et préaffectées : charges pour l'année terminée le 31 décembre 2014**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes</i>				<i>Budget institutionnel</i>		<i>Activités administratives centrales</i>				<b>Total</b>			
	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<b>Ressources non préaffectées</b>		<b>Ressources préaffectées</b>	
	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<b>1014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Charges de personnel	95 554	97 179	28 705	23 964	110 514	109 414	14 031	11 872	7 284	7 891	220 099	218 465	35 989	31 855
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	15 889	15 432	141 587	148 420	(14)	10	(253)	(103)	11 610	395	15 622	15 339	153 197	148 815
Activités de perfectionnement et de formation des partenaires	45 394	42 149	73 089	48 099	103	233	265	–	(37)	2	45 762	42 382	73 052	48 101
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	69 015	68 632	77 618	64 238	20 743	22 615	(86)	(705)	1 333	1 519	89 672	90 542	78 951	65 757
Services contractuels et spécialisés	69 858	74 346	100 371	73 870	4 508	3 322	1 022	257	364	210	75 388	77 925	100 735	74 080
Charges financières	236	247	347	423	13	12	12	22	–	–	261	281	347	423
Voyages	38 622	47 485	41 289	35 484	2 754	2 153	263	22	211	112	41 639	49 660	41 500	35 596
Amortissements	2 872	4 872	407	483	944	1 393	1 589	1 804	10	20	5 405	8 069	417	503
Dépréciation	(4)	4	–	–	–	–	–	–	–	–	(4)	4	–	–
Autres charges	1 786	4 215	17 552	949	(16)	(365)	4 757	739	5	5	6 527	4 589	17 557	954
<b>Total</b>	<b>339 222</b>	<b>354 561</b>	<b>480 965</b>	<b>395 930</b>	<b>139 549</b>	<b>138 787</b>	<b>21 600</b>	<b>13 908</b>	<b>20 780</b>	<b>10 154</b>	<b>500 371</b>	<b>507 256</b>	<b>501 745</b>	<b>406 084</b>

124/124

15-09211\* (F) 120416 120416